

Monnaie royale canadienne

La Monnaie d'ici



Rapport annuel 2025



La Monnaie royale canadienne reconnaît que ses installations sont situées sur un territoire autochtone. Les installations d'Ottawa sont situées sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe. Les installations de Winnipeg sont quant à elles situées sur le territoire du Traité n° 1, territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Cris, Oji-Cris, Dakota et Dene, et patrie de la Nation métisse.

Finances et exploitation : Points saillants

	2025	2024	Variation en %
Principales données financières (en millions de \$)			
Produits des activités ordinaires	2 001,0	1 284,1	56
Marge brute	127,0	128,7	(1)
Résultats de la période	78,5	18,0	336
Résultats avant impôts et autres éléments ^{1,2}	7,2	11,0	(35)
Dividendes versés	1,0	5,0	(80)
Total de l'actif	359,0	367,0	(2)
Capitaux propres	246,3	168,3	46
Dépenses en immobilisations	14,4	20,8	(31)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) générés par les activités d'exploitation	(1,6)	28,5	(106)
Rendement du capital moyen utilisé ^{2,3}	3 %	4 %	
Principales données d'exploitation			
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres (en millions d'unités)	253,0	241,0	5
Produits d'investissement en or vendus (en milliers d'onces) ⁴	551,2	567,3	(3)
Produits d'investissement en argent vendus (en millions d'onces) ⁴	11,6	15,6	(26)
Membres du personnel (au 31 décembre)	1 173	1 098	7

¹ Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 40.

² Ce sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui ne sont pas normalisées aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS) et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

³ Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

⁴ Les volumes des produits d'investissement sont exprimés en chiffres bruts.

Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale

(en millions de \$)

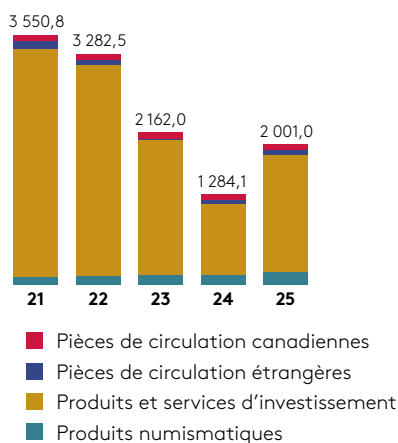


Table des matières

2	Message de la présidente de la Monnaie
6	Message de la présidente du Conseil d'administration
8	La Monnaie d'ici
24	Information financière relative aux changements climatiques
26	Gouvernance
28	Membres du Conseil d'administration
29	Dans la lignée du Plan d'entreprise
31	Rapport de gestion
47	Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
48	Rapport de l'auditeur indépendant
50	États financiers consolidés
54	Notes afférentes aux états financiers consolidés
93	Statistiques
94	Équipe de la haute direction

Introduction

Armée d'une stratégie conçue pour éliminer le travail en vase clos, favoriser l'atteinte d'objectifs communs et renforcer l'agilité de l'entreprise, la Monnaie royale canadienne a su réagir avec rapidité et efficacité aux défis économiques et géopolitiques imprévisibles survenus en 2025. Elle a préservé sa rentabilité en faisant croître sa Ligne des pièces de circulation étrangères et en tirant parti des activités du marché des métaux précieux, tout en restant fidèle à son mandat principal de produire et de distribuer les pièces de circulation canadienne. Elle a aussi offert un soutien essentiel aux secteurs des mines d'or et des services financiers du Canada grâce à des services d'affinage de classe mondiale et à la fabrication de produits numismatiques et d'investissement à la fine pointe de l'industrie. En investissant dans la modernisation, la préparation à l'avenir et la durabilité, la Monnaie démontre toute sa valeur en tant qu'atout national stratégique et diversifié qui offre des services toujours pertinents au Canada et à sa population.

La Monnaie d'ici



Faire rayonner le Canada à l'échelle mondiale

9



Pour le bien des collectivités

18



Une affinerie au service du Canada

13



La sécurité en tête

19



Investir avec l'avenir en tête

15



Notre pays, nos pièces

22



Message de la présidente de la Monnaie

C'est avec beaucoup d'émotion que je rédige mon dernier message pour le rapport annuel de la Monnaie royale canadienne, alors que j'entamerai ma retraite à la fin janvier 2026. Bien qu'il soit difficile de dire au revoir à une équipe et à une organisation formidables, je suis très fière de tout le travail accompli pendant les sept années où j'ai occupé le poste de présidente de la Monnaie.

J'ai eu la chance de travailler avec des personnes talentueuses et dévouées ainsi qu'avec un Conseil d'administration bienveillant et présent. Ensemble, nous avons permis à l'organisation de briller même dans les conditions les plus difficiles. Je suis fière de la réputation que la Monnaie s'est forgée en tant qu'institution d'importance nationale qui prône l'excellence, l'innovation, la durabilité et l'inclusion.

À l'heure où prend forme le nouveau plan stratégique à long terme de la Monnaie, c'est le moment de passer le flambeau à quelqu'un d'autre qui saura guider l'organisation vers un avenir regorgeant de possibilités. En dépit des défis qu'a amenés l'année qui vient de s'écouler, la Monnaie a réussi à exercer ses activités en gardant le dessus. Alors qu'elle continue de s'épanouir, elle renforcera encore davantage la prospérité du Canada et la souveraineté de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, si essentielle aux secteurs minier et financier du pays.

Le parcours vers l'atteinte des objectifs financiers de la Monnaie a été semé d'écueils en 2025, mais elle a démontré sa grande résilience en atténuant les difficultés imprévues qui ont perturbé le commerce. La stratégie UNE seule Monnaie lui a permis de constituer rapidement une équipe interfonctionnelle qui s'est réunie quotidiennement pour planifier des stratégies en prévision de divers scénarios. C'est ainsi que la Société a ajusté son approvisionnement, saisi de nouvelles occasions et s'est repositionnée pour la réussite à long terme, le tout en restant fidèle à son mandat principal, qui consiste à produire et à distribuer les pièces de circulation canadiennes, et en intégrant la durabilité dans chaque aspect de ses activités.

Au cours des dernières années, la Monnaie a tiré parti de sa connaissance de l'écosystème des pièces de circulation étrangères pour saisir rapidement les occasions qui se présenteraient alors que le marché se remettait des effets de la pandémie de COVID-19. La Ligne des pièces de circulation étrangères a poursuivi son essor en 2025, gagnant de nouveaux clients attirés par la réputation d'établissement de monnayage souverain de la Monnaie, sa gamme de produits novateurs et durables, et son approche axée sur le client.

À l'heure où l'écosystème des paiements poursuit son évolution, la Monnaie continue de veiller à ce que les pièces de circulation demeurent une option de paiement fiable et accessible dans l'ensemble du pays. Grâce à son partenariat avec les institutions financières et les entreprises de transport blindé, la Monnaie assure la gestion efficace de tous les aspects liés aux pièces dans l'écosystème monétaire canadien, et ce, au moyen d'un système de gestion des pièces unique tant par sa portée que par ses capacités de prédiction, de collecte de données et de logistique.

Les pièces de circulation qu'elle émet continuent de jouer un rôle important en aidant à marquer les commémorations nationales et à rendre hommage à l'histoire commune des personnes habitant le Canada. J'ai eu le privilège de dévoiler les trois pièces de circulation commémoratives émises en 2025, qui mettaient respectivement en lumière le 150^e anniversaire de la Cour suprême du Canada, l'incroyable legs artistique et le militantisme de Daphne Odjig ainsi que le 25^e anniversaire du rapatriement du Soldat inconnu du Canada. De la défense de la primauté du droit à la célébration de l'art autochtone, en passant par la tradition du Souvenir, chacune de ces histoires, finement immortalisée sur des pièces circulant d'un océan à l'autre, invite la population canadienne à réfléchir aux valeurs, à la culture et à l'histoire qui façonnent l'identité nationale.

Si l'année 2025 a été marquée par une conjoncture économique et des événements géopolitiques qui ont paradoxalement réduit la demande globale de nouveaux produits d'investissement, la Monnaie s'est efforcée de repérer les gains d'efficacité et de gérer soigneusement ses stocks de métaux précieux. Elle a également maintenu sa capacité à réagir rapidement à une éventuelle reprise de la demande du marché, tout en attirant de nouveaux clients grâce à une gamme de produits diversifiée. La réaction positive du marché à l'élargissement de son offre de reçus de transactions boursières (RTB) de la Réserve d'or canadienne souligne clairement la valeur unique de ce produit d'investissement en métal précieux.

La Monnaie a aussi été en mesure de mettre en lumière la proposition de valeur typiquement canadienne de sa gamme de produits d'investissement grâce à sa campagne « Fièrement canadien », qui visait à promouvoir, auprès d'une nouvelle clientèle, ses lingots de 1 oz en or pur entièrement extrait, affiné et frappé au

pays. S'appuyant sur cette campagne, elle a de plus lancé de nouveaux lingots d'or se déclinant en formats de 10, 50 et 100 grammes, ainsi que son premier lingot de 1 oz en argent pur en près de 40 ans. Faisant preuve d'une grande agilité, les équipes Chaîne d'approvisionnement et Fabrication ont réussi à répondre à la demande pour ces nouveaux lingots en augmentant les capacités de fabrication à l'interne, ce qui a eu pour effet de limiter les coûts et d'accélérer les livraisons.

Grâce à l'élargissement de sa proposition de valeur entièrement canadienne aux clients de l'affinerie, elle a ajouté trois nouvelles mines d'or canadiennes à son répertoire. Après avoir amélioré sa capacité d'affinage et ses protocoles de séparation, elle continue d'accroître son soutien au secteur aurifère canadien, qu'il s'agisse des géants miniers ou des sociétés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, tout en tirant également profit d'occasions stratégiques avantageuses sur la scène mondiale.

La Monnaie a continué d'explorer de nouvelles occasions au sein de son secteur des métaux précieux grâce à des produits numismatiques novateurs et axés sur le client, notamment la pièce hexagonale de 1 oz en argent fin – Merveilles de la nature : L'abeille domestique, maintenant épuisée, et les nouvelles pièces en platine et en or de la collection *Opulence*, lesquelles étaient ornées de diamants fantaisie jaunes extraits de la célèbre mine Ekati, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle est également très fière du travail accompli par son service chargé des médailles, qui fabrique à la main de nombreuses médailles pour les honneurs militaires et civils du Canada. La médaille du couronnement du roi Charles III, qui reconnaît les services rendus par 30 000 Canadiennes et Canadiens au pays, constitue le plus récent exemple du talent et du dévouement des équipes de la Monnaie.

La capacité de la Monnaie à innover est ce qui continue de la distinguer de la concurrence. En 2025, lors de la Conférence des directeurs de Monnaies tenue en Afrique du Sud, elle a remporté deux prix prestigieux, soit celui de *Meilleure pièce commémorative en argent* pour sa pièce de 50 \$ en argent fin 2024 – Année du Dragon, un chef-d’œuvre de 5 oz présentant des motifs en relief exceptionnel des deux côtés, et celui de *Meilleure collaboration* pour son partenariat avec le département de chimie de l’Université McGill en vue de mettre au point un procédé d’affinage de l’or plus responsable. Ces distinctions constituent une formidable marque de reconnaissance de la part de nos pairs à l’égard de notre engagement en faveur de l’innovation et de la recherche de méthodes toujours plus durables.

La Monnaie a aussi eu l’honneur d’être encore une fois nommée parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada selon *Corporate Knights* et s’est classée au quatrième rang du plus récent palmarès des 25 entreprises du secteur public les plus durables au monde, toujours selon *Corporate Knights*. Ces distinctions constituent des appuis significatifs à sa philosophie *Une Monnaie à l’écoute*, un engagement permanent visant à protéger l’environnement, à avoir une incidence positive sur le Canada et les collectivités où elle mène ses activités, et à assumer la responsabilité de ses actions grâce à un cadre de gouvernance robuste.

J’ai été particulièrement honorée d’être invitée au château de Windsor pour assister à une séance d’information de haut niveau en compagnie de Sa Majesté le roi Charles III. Organisé par l’Initiative des marchés durables, cet événement traitait des solutions de rechange d’origine biologique et de la circularité. La Monnaie

était la seule société canadienne présente à ce forum exclusif réunissant les dirigeants de 15 organisations du monde entier. Ses efforts de remise en circulation des pièces et l’accent mis sur les matériaux recyclés dans la production de nouvelles pièces lui ont permis de démontrer son savoir-faire unique en faveur de la circularité, tandis que son projet de remplacement des produits corrosifs dans son affinerie, grâce à un nouveau processus acoustique, témoigne de sa capacité à mettre au point des solutions de rechange durables pour remplacer les méthodes de fabrication traditionnelles.

Je suis fière d’avoir été à la tête d’une organisation qui a toujours accordé la priorité à son personnel dans toute prise de décision, surtout lorsqu’il est question de santé et de sécurité. Continuant de démontrer un dévouement sans faille à l’égard de la sécurité au travail, la Monnaie tient compte des risques inhérents à la fabrication de pièces et met systématiquement en œuvre des mesures immédiates dès qu’un risque émerge. Je me réjouis également du niveau de participation démontré par les membres du personnel, qui ont signalé un grand nombre de risques et de quasi-accidents en 2025.

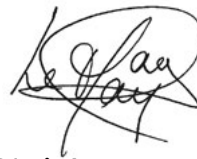
Pour une cinquième année d’affilée, la Monnaie a été nommée parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, un honneur qu’elle a reçu pour son soutien continu à son personnel, et ce, tant sur le plan personnel que professionnel. Elle a officialisé sa démarche visant à créer un milieu de travail accueillant, inclusif et exempt de discrimination dans son Plan d’action « JE M’ENGAGE! », qu’elle mettra à jour au fur et à mesure de l’évolution de son parcours relatif à l’équité, la diversité, l’inclusion et l’accessibilité. Son nouveau Plan d’action sur l’accessibilité, élaboré avec l’aide de spécialistes externes, vise aussi à mieux répondre aux besoins du personnel et du grand public visitant la Monnaie.

Afin d'encore mieux collaborer en tant qu'UNE seule Monnaie, les équipes de l'organisation ont continué de se préparer au lancement ambitieux du nouveau système de planification des ressources d'entreprise, prévu pour le début de l'année 2026. Cet investissement majeur fera de la Monnaie une organisation numérique dotée d'une plateforme infonuagique flexible, évolutive et sécurisée qui offrira une valeur à très long terme à sa clientèle, à son personnel et à ses partenaires.

La Monnaie a également commencé à intégrer certains éléments éprouvés d'intelligence artificielle (IA) au sein de ses processus opérationnels, tout en évaluant les possibilités pour l'avenir. À l'interne, son Conseil sur l'IA s'appuie sur une approche à long terme pour déterminer la manière dont l'IA est intégrée, en évaluant attentivement les risques et les avantages. Comme l'IA évolue rapidement, plusieurs projets pilotes sont en cours, et les mesures de cybersécurité sont réévaluées régulièrement. La Monnaie a continué d'améliorer ses mesures de gestion de l'information et de gouvernance des données, un élément essentiel à l'utilisation plus efficace de l'IA. De plus, sa nouvelle plateforme interne d'IA sécurisée l'aide à trouver de nouvelles manières de venir en aide à son personnel et d'améliorer son efficacité.

Si je vais m'ennuyer de mes collègues de la Monnaie royale canadienne, je ne m'éloignerai pas trop. Pour l'instant, je continuerai de faire partie de la grande famille mondiale du monnayage en poursuivant mon mandat à titre de présidente de la Mint Directors Association et en restant membre du conseil d'administration de l'International Association of Currency Affairs. Je souhaite tout le succès du monde à la prochaine personne qui assurera la présidence de la Monnaie royale canadienne, afin qu'elle guide l'organisation vers un avenir prospère et durable où la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population pourra briller plus fort que jamais.

La présidente de la Monnaie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Lemay', written in a cursive style.

Marie Lemay



Message de la présidente du Conseil d'administration

Grâce à la supervision et au soutien de son Conseil d'administration, la Monnaie royale canadienne a réussi à relever les défis d'une année remplie de rebondissements avec résilience et débrouillardise. S'appuyant sur la très polyvalente stratégie UNE seule Monnaie et le solide leadership de la haute direction, les diverses équipes de l'organisation ont conjugué leurs efforts pour surmonter efficacement les obstacles causés par les changements soudains dans le paysage commercial, tout en créant rapidement de nouveaux débouchés dans des marchés stratégiques, notamment en ce qui concerne les pièces de circulation étrangères, les services d'affinage et les produits d'investissement en métaux précieux.

Le Conseil d'administration souhaite souligner tout particulièrement le leadership habile et bienveillant de la présidente de la Monnaie, Marie Lemay. Après avoir contribué au succès commercial et à la bonne réputation de la Monnaie au cours des sept dernières années, elle a annoncé qu'elle prendrait sa retraite à la fin janvier 2026. Ayant piloté le renouvellement stratégique de la Monnaie au début de son premier mandat, elle a démontré une confiance et des compétences exceptionnelles face aux défis occasionnés par la pandémie ainsi que par la volatilité des marchés au cours de la dernière année.

Le Conseil remercie Marie d'avoir contribué à façonner une organisation sécuritaire, moderne, durable et inclusive; à renforcer et à promouvoir la pertinence des pièces de monnaie dans un monde où les modes de paiement évoluent; à rehausser la notoriété de la Monnaie sur la scène mondiale; et à faire de l'organisation un atout stratégique national, particulièrement en tant qu'établissement d'affinage de métaux précieux de calibre mondial, souverain et responsable. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets à venir. Le Conseil est ravi de la nomination de Simon Kamel à titre de président de la Monnaie par intérim. Fort de sa vaste expérience à titre de vice-président, avocat

général et secrétaire de la Société, il saura assurer la réussite de l'entreprise jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit officiellement nommée à ce poste.

J'aimerais aussi souligner l'apport de Fiona Macdonald à titre d'administratrice, qui a quitté le Conseil en mars 2025. Fiona a rempli avec distinction les fonctions de présidente du Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail, renforçant la gouvernance relative à la santé et sécurité au niveau des politiques en plus d'en faire une priorité encore plus importante au sein de l'organisation. Ayant pris la relève en mai 2025, Evan Price s'est également distingué à la présidence de ce Comité.

La constitution d'un nouveau gouvernement fédéral ayant un mandat ambitieux pour l'avenir du Canada a défini une nouvelle orientation pour le Conseil d'administration. Le Conseil partage les nouvelles priorités du gouvernement et collabore étroitement avec l'équipe de direction pour tirer parti des capacités uniques de la Monnaie et faire avancer les plans nationaux en faveur de la souveraineté et de la résilience économiques.

Tout au long de l'année, le Conseil a surveillé de près les répercussions des mesures tarifaires sur la Monnaie. Il a été impressionné par l'agilité et la résilience de l'organisation et de son équipe d'intervention interfonctionnelle. Si cette situation imprévue a quelque peu perturbé nos plans d'affaires, l'atténuation d'un risque potentiellement sérieux a démontré que la Société possédait les outils stratégiques nécessaires pour faire face à la volatilité du marché.

Pendant sa séance annuelle d'examen de la stratégie, le Conseil s'est réjoui d'avoir eu l'occasion de visiter l'affinerie de la Monnaie à Ottawa. Il s'agit d'une installation de pointe reconnue pour ses processus, ses normes environnementales, son approvisionnement responsable en métaux et ses pratiques de suivi de l'or.

Nous sommes fiers que la Monnaie mette l'accent sur le traitement de dépôts d'or de provenance canadienne et que, grâce aux récents investissements ayant permis d'accroître la capacité et la sécurité au travail, elle continue d'offrir une valeur toujours plus grande en tant que partenaire stratégique pour les secteurs minier et financier du Canada, et en tant que véritable atout national.

Le Conseil attend avec impatience, en 2026, le lancement du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise. Ayant assuré un suivi rigoureux de cet investissement important, il continuera de surveiller de près la mise en œuvre graduelle de cette transformation numérique à grande échelle. Le Conseil tient à remercier l'équipe de projet interfonctionnelle pour son travail et son dévouement à l'égard de cette initiative fondamentale, et il a bon espoir que ses efforts aideront la Monnaie à affronter les défis et à saisir les occasions que lui réserve l'avenir.

En 2025, le Conseil a poursuivi sa surveillance de la technologie, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle (IA). Les administrateurs et les administratrices ont été tenus au courant des travaux du Conseil sur l'IA de la Monnaie ainsi que des risques et des occasions que présente ce puissant outil, ce qui a donné lieu à des discussions constructives avec l'équipe de direction, alors que les membres du Conseil ont pu offrir leur propre vision et leur propre expertise. Le Conseil a ajouté l'IA au profil et à la matrice des compétences de ses membres, en vue d'éclairer et d'orienter l'utilisation stratégique de l'IA au cours des prochaines années.

Au cours de l'année, le Conseil a également approuvé plusieurs modifications aux politiques de la Société, dont celles concernant la gestion des risques de l'entreprise, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. En novembre, il a approuvé la politique actualisée sur la santé-sécurité au travail afin de privilégier encore davantage

l'importance de la santé et de la sécurité à la Monnaie. Il est à espérer que les leçons tirées d'événements récents viendront enrichir cette politique actualisée au bénéfice du personnel des deux installations de la Monnaie.

La durabilité demeure une priorité importante pour le Conseil, conformément aux engagements précis du plan d'action pour la durabilité de la Monnaie. Cela comprenait notamment la mise en service d'un système de géoéchange à Winnipeg, qui contribue de manière considérable aux efforts de décarbonation de l'entreprise. Le Conseil se réjouit également des progrès réalisés concernant les objectifs sociaux et de gouvernance de la Monnaie, notamment l'achèvement de son Plan d'action sur l'accessibilité mis à jour ainsi que la poursuite de ses efforts auprès du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone en vue de maintenir son niveau « APRA Engagé » du programme d'Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA).

À l'heure où il se prépare à tirer parti des réussites de la stratégie UNE seule Monnaie pour définir une nouvelle stratégie d'entreprise au début 2026, le Conseil est impatient de travailler avec la prochaine personne qui assurera la présidence de la Monnaie, laquelle pourra compter sur l'appui d'une équipe de direction compétente. Nous avons espoir qu'ensemble, nous pourrions renforcer le climat de collaboration, de respect et de solidarité qui caractérise notre organisation afin de mener à bien notre mission et de placer la Monnaie sur la voie de la réussite à long terme.

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark



Canada atlantique

L'emblématique *Bluenose*, qui orne fièrement le revers de la pièce de circulation de 10 cents depuis 1937, incarne le dynamisme des constructeurs de navires et des marins qui ont contribué à la vitalité économique des provinces maritimes.

Faire rayonner le Canada à l'échelle mondiale

Chargée de produire et de distribuer les pièces de circulation du Canada, la Monnaie royale canadienne est depuis ses débuts un pilier du commerce et des échanges quotidiens du pays. Toujours à la recherche de nouvelles technologies et de nouveaux processus qui pourraient améliorer l'ensemble de l'écosystème des pièces, elle est aujourd'hui une fabricante moderne et durable de pièces et de flans, une organisation novatrice, une experte de la distribution des pièces et de la gestion de l'approvisionnement, de même qu'un partenaire stratégique pour des banques centrales du monde entier. Même si l'utilisation des pièces a faibli au pays, le secteur des pièces de circulation continue de prospérer et de prendre de l'ampleur, la Monnaie répondant à la demande de pièces accrue dans d'autres régions du monde en proposant des solutions complètes et faites au Canada qui modernisent les systèmes monétaires de ses clients internationaux.

Les résultats pour 2025 démontrent que la Ligne des pièces de circulation étrangères est un atout de taille qui offre une valeur ajoutée à la population canadienne. L'engagement mondial de la Monnaie va au-delà des affaires, alors qu'elle cherche à établir des relations internationales, à générer de la valeur à l'étranger grâce à la qualité et à la sécurité de ses solutions de monnayage et à mettre en lumière l'expertise canadienne sur la scène internationale.



La présidente de la Monnaie, Marie Lemay, discute avec Sa Majesté le roi Charles III lors d'une séance d'information de haut niveau au sujet des solutions de rechange d'origine biologique et de la circularité, tenue au château de Windsor.

Son investissement stratégique dans le placage de bronze sans cyanure a placé l'usine de Winnipeg sur la voie de la réussite à long terme. De telles innovations portent maintenant leurs fruits, offrant des avantages tant financiers qu'environnementaux à de précieux clients internationaux. S'appuyant sur la polyvalente stratégie UNE seule Monnaie, ces innovations ont amélioré l'efficacité et la capacité de la Société en vue de répondre à la demande mondiale soutenue de pièces de monnaie.

La Monnaie se démarque de la concurrence en étant le seul établissement de monnayage au monde à s'être doté d'un processus de fabrication de pièces entièrement intégré, du placage au découpage en passant par la conception et la production. Si beaucoup de ses concurrents se procurent des flans à l'externe, ses capacités internes lui offrent un avantage certain en assurant un contrôle supérieur de la qualité, une réduction des coûts et une livraison rapide. Ses services s'étendent à la conception de programmes complets, de conseils sur la combinaison idéale de matériaux et de caractéristiques de sécurité à la promotion des nouvelles pièces. Elle met aussi à profit ses décennies d'expertise dans la conception de programmes de pièces commémoratives pour le Canada afin de créer des campagnes qui captivent, informent et inspirent les utilisatrices et utilisateurs de pièces du monde entier.



La Monnaie a signé un important contrat pour la production de pièces de 20 pesos pour les Philippines; il s'agit du tout dernier jalon de cette relation qui dure depuis plus de 20 ans.



La Monnaie poursuit le déploiement de technologies novatrices, comme l'effet de pulsation qui rehausse la pièce Feuille d'érable en argent fin à très haut relief.

L'innovation reste au cœur des activités de la Monnaie; elle est à l'origine de nombreuses de ses avancées, notamment la réutilisation des sous-produits du découpage, le procédé de placage de bronze sans cyanure et les nouvelles caractéristiques de sécurité créées par l'outillage, comme les microcaractères et la technologie de pulsation. En outre, la coloration par tampographie à haute résolution, qui comprend la technologie primée de photoluminescence et la coloration sur les deux faces, continue de rehausser les programmes de pièces commémoratives. Ces innovations témoignent du désir de la Monnaie de rester à l'avant-garde des tendances de l'industrie, mais aussi d'en créer de nouvelles.

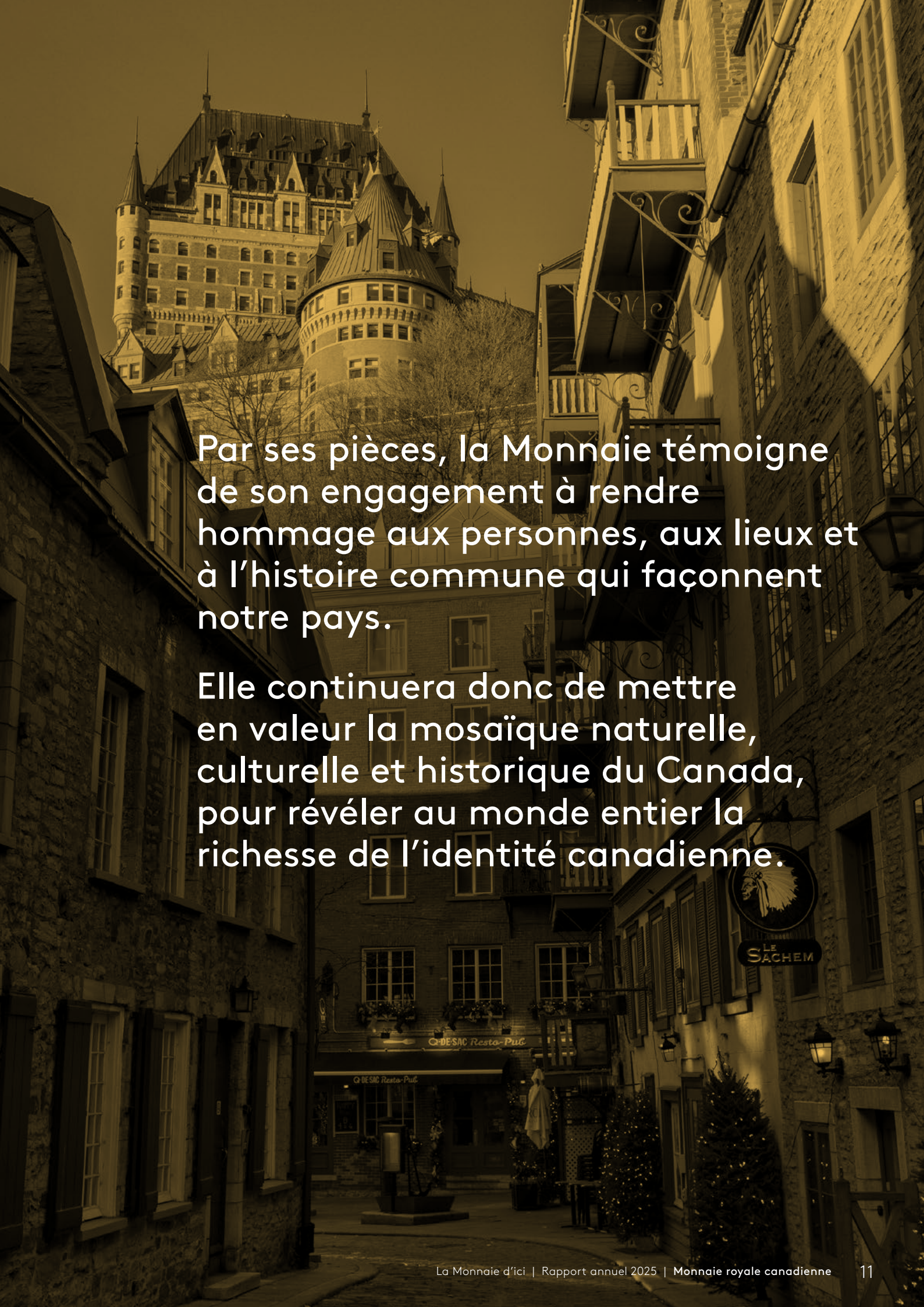
Conformément à sa volonté d'établir des relations de collaboration à long terme, la Monnaie a conclu un protocole d'entente avec la Bangko Sentral ng Philipinas en janvier 2025.

Couvrant tant les pratiques durables que la production rentable de pièces et la fabrication de pièces commémoratives, cette entente jette les fondements d'un soutien mutuel.

Plus qu'une source de revenus, la Ligne des pièces de circulation étrangères de la Monnaie royale canadienne est un atout stratégique qui solidifie la place du Canada sur la scène mondiale. En tirant parti de l'innovation, de la durabilité et de capacités intégrées, elle offre une valeur exceptionnelle aux clients internationaux de la Société, tout en générant des retombées économiques pour la population canadienne. À l'heure où la demande mondiale de pièces se maintient, l'entreprise reste déterminée à servir ses clients internationaux, à soutenir le commerce mondial et à assurer un avenir prospère à la Monnaie et au Canada.



En reconnaissance de son travail sur la nouvelle série de florins caribéens, la Monnaie a été nommée finaliste, aux côtés de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten, pour le prix Meilleure nouvelle pièce ou série décerné par l'International Association of Currency Affairs.



Par ses pièces, la Monnaie témoigne de son engagement à rendre hommage aux personnes, aux lieux et à l'histoire commune qui façonnent notre pays.

Elle continuera donc de mettre en valeur la mosaïque naturelle, culturelle et historique du Canada, pour révéler au monde entier la richesse de l'identité canadienne.



Centre du Canada

Habitué des lacs et des cours d'eau qui jalonnent le centre du pays, le castor est un vaillant travailleur et un symbole de longue date de l'identité canadienne. Il est mis en valeur sur cette pièce de 5 oz en argent fin rehaussée d'un placage d'or sélectif, où l'on voit une famille de castors bâtissant un barrage, un clin d'œil à leur nature industrielle et protectrice.

Une affinerie au service du Canada



À Ottawa, l'affinerie de pointe de la Monnaie traite des métaux précieux afin de fabriquer des produits d'investissement, jouant ainsi un rôle essentiel comme partenaire des secteurs minier et financier du pays.

En sa qualité d'affineur à haut volume certifié par la London Bullion Market Association (LBMA) et d'institution appartenant au gouvernement, l'affinerie de la Monnaie royale canadienne est un important atout national. Elle préserve la capacité souveraine du Canada de traiter et de protéger l'une des ressources naturelles les plus précieuses du pays.

Reconnue depuis longtemps pour ses normes de pureté exceptionnelles, son approvisionnement responsable en métaux précieux et son service de confiance, l'affinerie de classe mondiale de la Monnaie est un chef de file international en matière de traitement des métaux précieux. Elle est aussi une partenaire clé des secteurs minier et financier au Canada. Qu'elle traite avec des géants de l'industrie ou des sociétés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, elle privilégie les dépôts d'or de provenance canadienne et continue d'accroître ses capacités globales d'affinage. Ses lingots d'investissement réputés, négociés et convoités dans le monde entier offrent une liquidité élevée, tant aux entreprises clientes de l'affinerie qu'aux investisseurs en métaux précieux.

Plus qu'un simple affineur d'or, la Monnaie joue un rôle central au sein de l'écosystème des métaux précieux du pays, apportant une valeur au secteur aurifère canadien de multiples façons. Le statut de la Monnaie à titre d'organisme du gouvernement du Canada renforce la valeur de ses services d'affinage et de ses produits d'investissement. Elle a de plus investi dans une technologie de suivi de la provenance et de la chaîne de responsabilité de l'or à chaque étape de son traitement, de l'affinage à l'entreposage en passant par la fabrication. La Monnaie a aussi perfectionné sa capacité à séparer les flux d'affinage de l'or canadien en fonction de caractéristiques très précises, comme l'or provenant d'une mine en particulier. En tant qu'affineur à intégration verticale et fabricant de produits en métaux précieux, elle a créé une chaîne de valeur entièrement canadienne qui est rentable, fiable et résiliente.



Produit d'investissement de confiance depuis 1999, le célèbre lingot de 1 oz en or de la Monnaie a été remis au goût du jour cette année et s'accompagne d'un emballage inviolable redessiné qui met en valeur l'émblématique feuille d'érable canadienne.

La Monnaie poursuit son partenariat avec le département de chimie de l'Université McGill afin de mettre en œuvre à grande échelle son procédé d'affinage de l'or plus écoresponsable.



En collaboration avec les équipes responsables de la production, la Monnaie a sécurisé et simplifié encore davantage sa chaîne de valeur en réintégrant tous les aspects de la fabrication de petits lingots d'or aux installations d'Ottawa, alors qu'elle a lancé des lingots de 10, de 50 et de 100 grammes afin d'accroître sa présence dans un secteur où l'engouement des investisseurs est croissant. Elle a aussi tiré profit de cette tendance du marché en émettant un lingot de 1 oz en argent pur pour la première fois depuis les années 1980.

L'amélioration continue va de pair avec la quête de nouvelles et de meilleures manières de faire les choses. Poussée par son ambition constante de réduire ou d'éliminer les produits chimiques dans ses opérations quotidiennes, la Monnaie a poursuivi ses recherches sur le processus d'affinage de l'or à basse température et à faibles émissions au moyen de l'acoustique,

en collaboration avec l'Université McGill, ainsi que ses investissements pour l'adoption à plus grande échelle de ce processus d'affinage sans chlore. Elle s'efforce également de raffermir ses pratiques de gouvernance en collaborant étroitement avec la LBMA pour perfectionner les normes énoncées dans le document *Responsible Gold Guidance*. De plus, elle a renforcé son processus de diligence raisonnable et demande des comptes à ses partenaires qui ne respectent pas leurs obligations environnementales, sociales ou de gouvernance. Afin d'encourager pleinement le secteur de l'exploitation aurifère au Canada, la Monnaie a continué d'ajouter des volumes d'or provenant de sociétés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Elle a ainsi conclu un partenariat avec des agrégateurs canadiens de dépôts provenant de mineurs individuels et d'exploitations à petite échelle dans le Nord du pays.

Si la volatilité du marché des produits d'investissement a posé de nombreux défis à la Monnaie en 2025, son affinerie a eu l'occasion de déployer de nouvelles forces. Pilier stratégique, polyvalent et tourné vers l'avenir, elle continuera de jouer un rôle important dans l'établissement d'un Canada fort.

La Monnaie continue de diversifier son offre de lingots d'investissement, ce qui suscite l'intérêt de nouveaux acheteurs.



Investir avec l'avenir en tête

À titre de société d'État novatrice à vocation commerciale, la Monnaie royale canadienne cumule de nombreux succès sur les marchés mondiaux des pièces de circulation et des métaux précieux. Au fil des ans, ses excellents résultats lui ont permis de financer ses propres activités, d'offrir un bon rendement à son actionnaire et d'investir constamment pour bâtir une Monnaie moderne, résiliente et durable. Ces investissements ouvrent aujourd'hui de nouveaux débouchés qui renforceront la Société et augmenteront la valeur qu'elle offre au pays, à l'heure où le Canada se transforme lui aussi afin d'accroître sa résilience en prévision de l'avenir.

Guidée par son ambitieuse stratégie UNE seule Monnaie, qui permet à la Société de demeurer agile et compétitive en anticipant les risques et en saisissant les occasions, l'entreprise a effectué des investissements qui témoignent de sa confiance envers son avenir et de son engagement à l'égard de l'innovation continue.



La nouvelle chaîne intégrée de transformation de l'argent à Winnipeg illustre la collaboration interdisciplinaire et l'agilité opérationnelle qui caractérisent la Monnaie; cela est possible grâce à l'échange d'expertise et de savoir-faire entre les membres du personnel d'Ottawa et de Winnipeg.



Grâce à leurs importantes caractéristiques de sécurité, comme les lignes radiales usinées avec précision, la gravure de pointe et le marquage au laser, la Feuille d'érable en or et la Feuille d'érable en argent sont les pièces d'investissement les plus sûres au monde.

Les récents investissements dans les produits de circulation et d'investissement démontrent que l'innovation stimule la croissance. L'adoption du placage de bronze sans cyanure, de même que la réutilisation des sous-produits du découpage et de l'acier recyclé dans la fabrication de nouvelles pièces, aident la Monnaie à réaliser des mandats de qualité à haut volume, ce qui démontre toute l'importance de faire des choix stratégiques. Entre-temps, la diversification de sa gamme de lingots d'investissement a changé la donne. Proposant des lingots de 10 g et de 50 g en or pur assortis d'un emballage rehaussé et de caractéristiques de sécurité avancées, la gamme de petits lingots a surpassé les pièces d'investissement en 2025. La Monnaie a même suscité l'intérêt d'un nouveau public en émettant un lingot de 1 oz en argent pur pour la première fois depuis des décennies ainsi qu'en adoptant une nouvelle image de marque pour son lingot de 1 oz en or pur extrait, affiné et frappé au Canada.



Les investissements dans les solutions durables demeurent une priorité importante pour la Monnaie. La mise en service du système de géoéchange à Winnipeg contribue de manière considérable aux efforts de décarbonation de l'entreprise.

Les autres investissements consentis pour l'affinage et la fabrication de produits d'investissement démontrent l'engagement de la Société à l'égard de la résilience, de l'efficacité et de la rentabilité. Elle a accru ses capacités d'affinage et diversifié ses protocoles de séparation de l'or pour répondre aux besoins émergents du marché des métaux précieux et pour utiliser de l'or canadien dans toutes les nouvelles pièces numismatiques et pièces d'investissement produites depuis mai 2025. Elle a mis en place des contrôles environnementaux perfectionnés pour veiller à ce que les émissions générées par les processus acidifères soient nettoyées plutôt que relâchées dans l'atmosphère. De plus, elle a achevé un projet qui lui permettra de doubler la capacité de récupération de l'argent des machines à araser d'Ottawa. À Winnipeg, la nouvelle chaîne intégrée de fabrication de produits en argent est un exemple de la collaboration interfonctionnelle et de l'agilité opérationnelle qui préparent la Monnaie à répondre à la demande future.

La technologie est au cœur de la préparation à l'avenir de la Monnaie. La première phase de son nouveau progiciel de gestion des ressources, qui sera déployée au début 2026, constitue un investissement transformateur et fondé sur les données visant à intégrer qualité, services techniques et systèmes de planification. En employant des milliers de lecteurs recueillant de grands volumes de données précieuses, la Monnaie souhaite assurer une gestion en temps quasi réel de la fabrication et des stocks. Cela aidera l'entreprise à passer d'une approche linéaire à une approche agile, de même qu'à améliorer sa capacité de répondre rapidement aux besoins de la clientèle.

Les investissements réalisés par la Monnaie sont plus que des améliorations opérationnelles : il s'agit d'une affectation stratégique de ses ressources vers un avenir où l'agilité, la durabilité et l'innovation définissent la réussite. Alors que ses équipes continuent de conjuguer leurs efforts comme UNE seule Monnaie, ces investissements leur donnent les moyens de servir le Canada et le monde à leur plein potentiel.



La modernisation de l'équipement d'arasage à Ottawa permettra de doubler la capacité de récupération de matériaux lors de la fabrication de pièces d'investissement en argent comme la Feuille d'érable en argent.



Nord du Canada

Le tableau *Baffin Island Mountains*, œuvre phare du peintre canadien Lawren S. Harris, est reproduit sur une pièce en argent fin qui rend hommage à l'impeccable majesté de l'Arctique. Parfois perçues comme inhospitalières, ces vastes terres abritent pourtant une faune et une flore riches qui permettent aux Premières Nations et aux Inuit de prospérer depuis des millénaires.

Pour le bien des collectivités

La volonté de la Monnaie royale canadienne d'offrir de la valeur au Canada et à sa population va bien au-delà des pièces de monnaie. Par l'intermédiaire de ses installations d'Ottawa et de Winnipeg, la Monnaie contribue activement au bien-être des collectivités, participant à des initiatives locales et s'associant à des organismes influents du secteur à but non lucratif. Que ce soit par des programmes d'entreprise ou des actes individuels, les diverses équipes de la Monnaie savent qu'elles peuvent avoir une incidence positive sur les collectivités où elles vivent et travaillent, et elles trouvent des manières créatives de redonner au suivant.

En tant que société d'État fédérale, la Monnaie intègre la durabilité et la responsabilité sociale dans ses activités. Son Plan d'action « JE M'ENGAGE! » présente des approches ciblées favorisant l'inclusion ainsi que des initiatives en faveur de la réconciliation authentique, dont des partenariats avec des communautés autochtones. En 2025, l'équipe Services de protection de la Monnaie a collaboré avec des partenaires autochtones afin de créer des uniformes orange spéciaux pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, une journée importante qui vise à rendre hommage aux victimes et aux survivantes et survivants des pensionnats autochtones, de même qu'à leur famille et à leurs communautés.



Lors de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, des membres de l'équipe Services de protection ont démontré leur solidarité en portant des chandails orange et des plaques sur leur gilet.



Des membres du personnel de Winnipeg ont participé au défilé de la Fierté de cette ville aux côtés de membres de la collectivité et du Réseau de la Fierté à la fonction publique.

À Winnipeg, la Monnaie était fière de participer au défilé de la Fierté de la ville, aux côtés du réseau Fierté à la fonction publique. Cette participation est le reflet d'initiatives communautaires plus larges telles que les partenariats avec des organismes comme l'Association des Sourds du Canada, avec qui la Monnaie a collaboré pour améliorer son plan d'accessibilité, et l'initiative BlackNorth. L'organisation est signataire de l'engagement de l'initiative BlackNorth, qui vise à éliminer les obstacles auxquels font face les Canadiennes et Canadiens noirs. En novembre, la Monnaie s'est associée à l'initiative BlackNorth afin d'accueillir un groupe de jeunes et de jeunes adultes dans ses installations d'Ottawa, dans le cadre d'un atelier collaboratif sur les possibilités de carrière. Cette initiative reflète la conviction de la Monnaie qu'il faut outiller les leaders de demain et défendre l'équité au travail et ailleurs.

Tant à Ottawa qu'à Winnipeg, les membres du personnel amplifient encore davantage cet engagement par leurs actions au sein des collectivités. De l'organisation de collectes de denrées à des levées de fonds pour des organismes de bienfaisance locaux, le personnel est toujours prêt à appuyer des causes importantes.

Les équipes Services de protection ont parrainé des collectes de jouets pour la branche locale de l'Armée du Salut, afin de veiller à ce que les enfants dans le besoin reçoivent des cadeaux pendant les Fêtes. D'autres membres du personnel ont également mené des initiatives en soutien à des organismes à but non lucratif locaux, notamment un organisme de services à la jeunesse offrant des ressources essentielles aux jeunes à risque, de même qu'un refuge pour les femmes et les enfants victimes de violence à Ottawa.

La Monnaie continue de démontrer que l'influence d'une organisation bienveillante s'étend bien au-delà de ses quatre murs, jusque dans les collectivités qu'elle aide à prospérer.

La sécurité en tête

Chaque jour, la culture de sécurité de la Monnaie s'enrichit grâce au dévouement et à l'implication de nombreux membres du personnel à tous les niveaux de l'organisation. Cette responsabilité partagée permet à la Société de s'améliorer sans cesse et de créer un milieu de travail plus sûr.

En 2025, la Monnaie a continué de renforcer son programme holistique de santé, sécurité et bien-être axé sur la résilience mentale, physique et émotionnelle. De la formation technique aux initiatives de sécurité psychologique, la Monnaie investit continuellement dans des ressources qui aident son personnel à s'épanouir.

La sécurité est au cœur de chaque projet. En prenant la parole, en faisant circuler l'expertise et en consacrant le temps qu'il faut à la résolution des problèmes, il est possible d'assurer la sécurité de toutes et tous. Cette année, beaucoup de membres du personnel ont formulé des suggestions pour rehausser la sécurité, un signe de leur mobilisation et de leur ingéniosité. Beaucoup de ces idées ont déjà été concrétisées, notamment la mise en place d'un système de permis plus sécuritaire pour les entrepreneurs et des améliorations ergonomiques dans les secteurs de la production et de l'affinage.

En 2025, les membres du personnel ont consacré en tout 12 484 heures à des formations liées à la sécurité, ce qui a réaffirmé l'importance de l'amélioration continue et du partage des connaissances en matière de santé physique et mentale.

À Ottawa, l'installation d'un nouveau montage dans le laboratoire d'électrolyse de l'or a amélioré l'expérience ergonomique des opératrices et opérateurs et réduit les risques associés aux transferts de produits chimiques. Plus tôt cette année, la dernière étape du projet de modernisation de l'équipement d'arasage des pièces d'investissement en argent s'est aussi achevée par l'installation de la dernière machine à araser, ce qui a réduit les risques liés aux manœuvres manuelles. Dans le service Médailles, une suggestion du personnel a mené à la mise en place d'un nouveau système d'étagères dotées de tablettes coulissantes, ce qui a facilité le déplacement sécuritaire de l'outillage lourd. Ces changements démontrent que de petites améliorations peuvent avoir de grandes retombées.





Animées par des collègues des équipes Bien-être du personnel et Ressources humaines, les séances Causerie bien-être aident les membres du personnel à gérer le stress et font la promotion d'un bon équilibre travail-vie personnelle.

À Winnipeg, le personnel de la zone de placage a adopté de nouvelles procédures afin de réduire les risques associés à la manipulation des produits chimiques. Les membres du personnel des deux installations ont également suivi une formation d'appoint sur la procédure de verrouillage et d'étiquetage, laquelle aide à prévenir le démarrage accidentel des appareils, protégeant ainsi le personnel et assurant sa sécurité pendant l'entretien, la maintenance et le nettoyage des machines.

Pour favoriser la sécurité physique, la Monnaie a aussi réalisé des investissements importants dans la formation technique et entamé des séances sur la sécurité psychologique afin d'aider les équipes à renforcer leur confiance et leur résilience. Un groupe interfonctionnel de responsables, de représentantes et représentants syndicaux et de partenaires internes ont suivi un programme visant l'obtention d'un certificat de leadership en santé mentale. Ce programme visait à favoriser la création d'un milieu de travail sain et sécuritaire grâce à des pratiques de leadership axées sur la prévention et la promotion de la santé mentale et du bien-être.

En avril, la Monnaie a lancé les séances Causerie bien-être pour aider son personnel à gérer le stress et à faire la promotion d'un bon équilibre travail-vie personnelle. Animées par des collègues des équipes Bien-être du personnel et Ressources humaines, ces séances offrent un espace bienveillant où prendre une pause, discuter des défis que l'on rencontre et accéder à des ressources.

La Monnaie reste déterminée à offrir un milieu de travail sécuritaire, sain et bienveillant à l'ensemble de son personnel. Par l'amélioration continue, la collaboration et la mobilisation proactive, elle s'efforce de satisfaire aux normes les plus élevées en matière de santé et sécurité afin de veiller à l'excellence opérationnelle et au bien-être de son personnel. Avec la collaboration de son personnel, la Monnaie s'applique à être une organisation résiliente qui intègre la sécurité au cœur de chacune de ses activités.



Chaque jour, les membres du personnel manifestent leur engagement envers la sécurité par leur participation proactive au cheminement de la Monnaie en la matière.



Ouest du Canada

Des horizons infinis des Prairies aux majestueux pics des Rocheuses, jusqu'aux eaux spectaculaires de la côte nord-ouest du Pacifique, l'Ouest canadien regorge de merveilles naturelles et de traditions des Premières Nations et des Métis. Cette pièce en argent conçue par l'artiste kwakiutl Jason Hunt, laquelle représente Épaulard chassant le Saumon, rend hommage à cet esprit protecteur traditionnellement associé à la famille et à la force, des valeurs qui résonnent dans tout le littoral pacifique canadien et bien au-delà.

Notre pays, nos pièces

Tout au long de l'année 2025, les Canadiennes et Canadiens au pays comme ailleurs ont eu l'occasion de se rappeler toute l'importance de souligner ce qui distingue le pays et sa population. Avec ses pièces conçues soigneusement et frappées de main de maître, qui font rayonner les institutions, la culture, les gens et les traditions d'ici, la Monnaie a continué de représenter l'identité nationale collective sur de superbes canevas de métaux précieux et communs faits au Canada.

Son programme annuel de pièces de circulation commémoratives a invité des millions de personnes à découvrir d'importants récits canadiens, d'abord avec la pièce de 1 \$ soulignant le 150^e anniversaire de la Cour suprême du Canada (1). Celle-ci rend hommage au rôle indépendant et indispensable que joue la Cour dans la défense et l'interprétation des lois et de la constitution du Canada ainsi que dans la protection des droits et des libertés de sa population. Appelés à entendre des causes et à rendre des décisions en français comme en anglais, ses neuf juges appliquent la loi selon les traditions de la common law et du droit civil, et ce, d'une façon qui est reconnue mondialement pour son respect des principes d'ouverture, de transparence et d'indépendance judiciaire.



1



Marie Lemay, présidente de la Monnaie, le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada, et les juges de la Cour lors du dévoilement de la pièce de circulation de 1 \$ soulignant le 150^e anniversaire de la Cour suprême du Canada.



Stan Somerville, le fils de l'artiste Daphne Odjig, lors du lancement de la pièce de circulation commémorative rendant hommage à la longue et illustre carrière de sa mère.

La pièce de circulation de 2 \$ célébrant la vie et l'œuvre de Daphne Odjig (2) a mis en lumière les contributions exceptionnelles de l'une des artistes les plus influentes du milieu des arts et de l'histoire sociale du Canada. Outre ses créations originales révolutionnaires, la peintre a été l'une des figures de proue à l'avant-garde de la transformation de la perception populaire de l'art autochtone, ce qui a mené à son intégration dans les grandes galeries d'art du Canada et du monde entier.



2



La Monnaie a dévoilé la pièce soulignant le 25^e anniversaire du rapatriement du Soldat inconnu du Canada lors de la cérémonie à la chandelle de la Semaine des anciens combattants à Ottawa.

Portée par la longue tradition canadienne du Souvenir, la Monnaie a aussi émis une pièce de circulation de 2 \$ soulignant le 25^e anniversaire du rapatriement du Soldat inconnu (3). Le lieu du dernier repos du Soldat inconnu, au pied du Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa, est un symbole vénéré de devoir, de courage et de sacrifice ainsi qu'un rappel puissant du coût et de la portée des sacrifices consentis par les militaires qui ont servi ou servent encore le Canada.

Fort d'une centaine d'émissions par année, qui viennent ajouter à l'histoire riche et diversifiée du Canada, le programme numismatique de la Monnaie réussit à interpeller visuellement et émotionnellement un grand éventail d'acheteurs de pièces.

À l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, célébré aux quatre coins du pays, elle a émis une pièce en argent pur qui rend hommage à Hogan's Alley (4), une communauté noire du quartier Strathcona de Vancouver qui a prospéré des années 1850 jusqu'au début des années 1970. Pour rendre hommage à ce joyau de l'histoire canadienne, l'artiste Kwame Delfish a créé un riche collage qui illustre l'esprit et la vitalité de cette communauté par le truchement de ses gens et de ses symboles.



4

C'est avec fierté que l'innovation et le savoir-faire canadiens ont été mis en valeur sur une pièce en argent fin soulignant le 100^e anniversaire du rite d'engagement de l'ingénieur (5). Les diplômées et diplômés en ingénierie du Canada participent à une cérémonie d'engagement, au cours de laquelle on leur confère l'anneau de fer qui symbolise leurs valeurs professionnelles et leurs responsabilités sociales. Au revers de la pièce sont illustrées les différentes disciplines de l'ingénierie, encadrées par une tranche à multiples facettes et un cordon rappelant l'anneau de fer.

La fierté canadienne a aussi été exprimée sans retenue grâce à un hommage surdimensionné à la célèbre pièce d'investissement Feuille d'érable en argent. Cette version de 10 kilogrammes en argent pur à 99,99 % a été frappée avec un souci du détail et une précision incomparables aux installations de la Monnaie à Ottawa. Ce chef-d'œuvre aussi rare qu'imposant met en valeur la réputation de la Monnaie en ce qui concerne la pureté, la sûreté et la qualité de fabrication de sa série de pièces d'investissement Feuille d'érable de renommée mondiale.



5



3

Information financière relative aux changements climatiques

Présentation des progrès en matière de lutte contre les changements climatiques et communication des risques financiers connexes

L'engagement continu de la Monnaie en faveur de la lutte contre les changements climatiques et de la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques

En 2025, la planète a enregistré certaines des températures les plus élevées de son histoire, suivant de près celles de 2024. Les répercussions de cette hausse des températures ont été ressenties à l'échelle du Canada, allant de feux de forêt dévastateurs à des conditions d'extrême sécheresse.

C'est un rappel douloureux que les changements climatiques représentent l'un des enjeux les plus urgents et les plus complexes de notre époque. La Monnaie est consciente qu'elle, ses collectivités et ses partenaires commerciaux pourraient être exposés aux risques climatiques. Inversement, les changements climatiques pourraient aussi créer des débouchés dans certains endroits et dans certains secteurs. C'est en prenant des mesures pour comprendre et communiquer les risques et débouchés liés au climat et y répondre qu'une organisation peut améliorer sa résilience et sa préparation.

C'est pourquoi la Monnaie a adopté des objectifs en lien avec les changements climatiques dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité. Elle a aussi mis en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) de façon progressive et fait état de ses progrès.

Surveillance des pratiques exemplaires et des normes en constante évolution du secteur concernant l'information relative à la durabilité et aux changements climatiques

En 2024, la Fondation IFRS (Normes internationales d'information financière) a pris en charge la surveillance de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC et a publié une nouvelle norme d'information financière, soit IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.

Dans son budget de 2021, le gouvernement du Canada avait appelé les sociétés d'État à suivre les recommandations du GIFCC en matière de divulgation des risques climatiques; la Monnaie continue donc de suivre le cadre du GIFCC à cet effet. Or, en passant en revue le contenu de la norme IFRS S2, elle a déterminé que ses pratiques et communications relatives aux risques climatiques respectent globalement cette nouvelle norme.

Mise en évidence des progrès accomplis en 2025

Les deux rapports d'impact précédents de la Monnaie présentaient les fondements de ses projets liés aux risques climatiques et décrivaient son cheminement vers une divulgation d'entreprise conforme aux recommandations du GIFCC. Dans le tableau ci-après, la Monnaie réitère les fondements de sa gouvernance, de sa gestion des risques, de sa stratégie et de ses mesures et objectifs en lien avec les changements climatiques. Elle y met également en évidence quelques-uns des progrès accomplis depuis 2025 et énonce son plan pour l'avenir.

Le tableau décrit les progrès réalisés en 2025 à l'égard des quatre aspects des risques climatiques visés par les recommandations du GIFCC (la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie, et les mesures et objectifs), ainsi que les projets pour 2026 et au-delà.

Tableau : Les progrès et les plans de la Monnaie de 2025 à 2026 et au-delà

	2025	2026 et au-delà
Facteurs de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil d'administration a fourni une orientation stratégique et surveillé les progrès en ce qui concerne l'engagement de la Monnaie en faveur de la durabilité ainsi que ses objectifs relatifs aux changements climatiques. La Monnaie a continué de chercher les occasions d'intégrer les questions liées aux risques climatiques dans les rapports et les examens au niveau de l'équipe de direction et du Conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de fournir une orientation stratégique et de surveiller les progrès à l'égard des questions liées aux risques climatiques. Offrir régulièrement aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction des occasions de discuter des questions liées au climat.
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> La Monnaie a continué de surveiller les risques et les débouchés liés au climat dans le système de GRE de la Monnaie, ce qui comprend les registres des risques stratégiques et opérationnels. La Monnaie a commencé à planifier la mise à jour de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (ERCC) de 2023, prévue pour 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> Examiner et mettre à jour les résultats de l'ERCC. Continuer d'intégrer et de surveiller les risques et les débouchés liés au climat ainsi que d'autres risques pour l'entreprise au sein du système de GRE.
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> La Monnaie a mis en œuvre les mesures de la phase 1 de la feuille de route pour la décarbonation du secteur des pièces de circulation afin de réduire les émissions directes de GES aux installations de Winnipeg. La Monnaie a repéré des occasions d'optimiser la logistique du transport aux installations d'Ottawa afin de réduire de manière immédiate les GES et les coûts. La Monnaie a mené des consultations directes avec ses plus grands fournisseurs d'or à propos de questions liées aux risques climatiques afin de réaliser ses objectifs liés à la réduction des émissions de GES de portée 3. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer la mise en œuvre des mesures de la feuille de route pour la décarbonation du secteur des pièces de circulation en vue d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1. Poursuivre sa collaboration active avec ses partenaires du gouvernement fédéral afin d'évaluer les options liées à l'énergie renouvelable pour les installations d'Ottawa et d'atteindre ses objectifs à long terme en matière de changements climatiques pour les émissions de GES de portée 1 et de portée 2. Lancer la stratégie officielle de mobilisation des fournisseurs pour la décarbonation afin d'atteindre ses objectifs à long terme liés aux changements climatiques pour les émissions de GES de portée 3.
Mesures et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> La Monnaie a publié des données sur ses émissions de GES de portée 1, de portée 2 et de portée 3 afin de mesurer les progrès accomplis par rapport à ses objectifs liés aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des mises à jour régulières sur ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs liés aux changements climatiques, en utilisant des mesures claires et transparentes. Examiner continuellement la pertinence de ses cibles et de ses mesures en fonction de l'évolution de la science du changement climatique, des objectifs des politiques et du contexte commercial de la Monnaie. Mettre au point un cadre aligné sur la science pour réaliser ses objectifs et en faire rapport, conformément à l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Gouvernance

La Monnaie royale canadienne s'engage à maintenir en place un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de promouvoir sa vision et ses valeurs d'entreprise et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

Veiller à la bonne marche des échanges commerciaux

Constituée en société en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Le cadre législatif régissant la Monnaie comprend la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois et règlements applicables à l'ensemble des sociétés d'État fédérales.

Le mandat principal de la Monnaie est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Sa vision : être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur la clientèle, à son personnel talentueux, à son engagement à mettre en œuvre des pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population. La Monnaie adhère aux plus hautes normes de conduite commerciale pour concrétiser sa vision. Son Code de conduite et d'éthique encadre le comportement du personnel et énonce les valeurs principales – honnêteté, respect, fierté et passion – qui définissent l'attitude du personnel et guident le travail. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que les membres du personnel suivent une formation en ligne obligatoire sur le Code de conduite et d'éthique et ont aussi accès à une plateforme indépendante, gérée par un tiers et confidentielle, où le personnel, les entrepreneurs et les membres du public peuvent signaler tout acte répréhensible présumé.

Assurer une gouvernance efficace

Le Conseil d'administration supervise la gestion de l'ensemble des activités de la Monnaie. Il exerce cette fonction dans l'intérêt supérieur de la Société et l'intérêt à long terme du gouvernement du Canada, conformément aux règlements administratifs de la Monnaie et aux lois et règlements applicables. En vue de s'acquitter de ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il exerce son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, surveille le rendement financier, assure l'intégrité des résultats financiers et produit des rapports au gouvernement du Canada dans les délais requis.

À la fin de 2025, le Conseil comptait 10 administrateurs et administratrices, dont la présidente de la Monnaie. Les membres du Conseil proviennent de différentes régions du Canada. Dans sa gestion des mandats et de leur renouvellement, l'actionnaire cherche toujours à ce que les membres du Conseil représentent la diversité canadienne. Tous les postes du Conseil sont indépendants de la haute direction, sauf celui de la présidente de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en sa présence et en son absence. Les administrateurs et administratrices s'engagent à respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts*, qui vise à prévenir les conflits entre les intérêts personnels et les devoirs des titulaires d'une charge publique. Après avoir étudié les déclarations du Conseil de 2025, la Monnaie a conclu qu'elles n'avaient aucune incidence notable sur sa gouvernance ou ses informations financières.

Le Conseil a tenu six réunions en 2025. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Ces comités ont tenu en tout 14 réunions en 2025. Pour préserver la structure de gouvernance de la Monnaie et promouvoir les pratiques exemplaires en la matière, le Conseil révisé chaque année son mandat et son plan de travail ainsi que ceux de ses comités.

Le Conseil a mené une variété de réunions virtuelles, hybrides et en personne en 2025. Les deux réunions en personne – l'une à Winnipeg et l'autre à Ottawa – ont permis aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction de se réunir et de discuter en personne. Les membres du Conseil ont participé à plusieurs activités de perfectionnement professionnel durant l'année. Tous les membres ont participé ensemble à une séance de formation organisée par la Monnaie qui portait notamment sur la responsabilité des administrateurs et administratrices, dirigeants et dirigeantes.

Les administratrices et administrateurs sont aussi encouragés à participer à différentes activités de formation continue en lien avec les besoins organisationnels et les exigences de perfectionnement professionnel. La présidente de la Monnaie reçoit un salaire annuel. La présidente du Conseil et les administrateurs et administratrices touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les membres du Conseil se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Au début de l'année, le Conseil d'administration a assisté à une séance d'information sur les élections fédérales de 2025 et la convention de transition afin de mieux comprendre l'importance de cette convention. Bien que les activités quotidiennes puissent se poursuivre pendant cette période, les conseils d'administration doivent éviter les changements de politiques majeurs, les dépenses importantes ou les nominations qui pourraient être perçues comme politiques ou irréversibles. Ces principes préservent la neutralité, la confiance du public et la conformité aux normes de gouvernance en temps de transition démocratique délicate.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a fait un examen minutieux de ses responsabilités juridiques et fiduciaires. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil est tenu d'agir de bonne foi et avec honnêteté dans l'intérêt supérieur de la Société, tout en accomplissant son devoir de diligence comme le ferait toute personne d'une prudence raisonnable. Tout manquement à ce devoir pourrait exposer les membres du Conseil à une responsabilité civile personnelle pour des décisions ayant mené à des pertes financières, à des infractions réglementaires ou à des préjudices pour les parties prenantes.

Membres du Conseil d'administration

Administrateur ou administratrice	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
Phyllis Clark, IAS.A Edmonton (Alberta) Présidente, Conseil d'administration	6/6	14/14
Marie Lemay, IAS.A* Présidente de la Monnaie	6/6	14/14
Cindy Chao Mississauga (Ontario) Membre, Comité de régie et des candidatures et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	6/6	8/8
Kevin Darling Quispamsis (Nouveau-Brunswick) Membre, Comité de régie et des candidatures et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	6/6	9/9
Serge Falardeau, ASC, CPA Sainte-Marie-de-Beauce, Québec Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	6/6	10/10
Fiona L. Macdonald, IAS.A** Vancouver (Colombie-Britannique) Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	1/1	1/1
Pina Melchionna, LL. B., IAS.A Toronto (Ontario) Présidente, Comité de régie et des candidatures	6/6	4/4
Cybele Negris, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Vice-présidente du Conseil Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	6/6	10/10
Gilles Patry, C.M., O.Ont Ottawa (Ontario) Président, Comité de vérification	6/6	7/7
Evan Price, ASC*** Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures	6/6	5/5
Barry Rivelis, IAS.A**** Vancouver (Colombie-Britannique) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures	6/6	9/9

* M^{me} Marie Lemay a pris sa retraite le 31 janvier 2026.

** M^{me} Fiona L. Macdonald a quitté le Conseil d'administration le 21 mars 2025.

*** Après le départ de M^{me} Fiona L. Macdonald, M. Evan Price a été nommé président du Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail; son mandat est entré en vigueur le 21 mai 2025.

**** M. Barry Rivelis a été nommé président du Comité de vérification en remplacement de M. Gilles Patry; son mandat est entré en vigueur le 17 septembre 2025.

Note : La composition des comités et du Conseil et les présences aux réunions reflètent les changements indiqués ci-dessus.


Dans la lignée du Plan d'entreprise

La vision de la Monnaie consiste à être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur la clientèle, à son personnel talentueux, à son engagement à mettre en œuvre des pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population. Elle atteint son objectif grâce à une structure d'entreprise diversifiée et intégrée.

En 2025, la Monnaie a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie à long terme, présentée dans le Plan d'entreprise 2021-2025, dont l'objectif est d'unifier ses lignes commerciales et ses activités, auparavant isolées les unes des autres, pour améliorer son intégration, son efficacité et sa résilience.

En général, la Monnaie a bien progressé par rapport aux objectifs définis dans le Plan d'entreprise 2025-2029, malgré un ralentissement cyclique sur le marché des métaux précieux et une volatilité persistante causée par l'incertitude entourant les mesures tarifaires. Néanmoins, elle n'a pas atteint ses cibles financières, comme le souligne le rapport de gestion qui commence à la page 31.

Les objectifs d'entreprise de la Monnaie pour 2025 s'articulent sous quatre principaux piliers : le Canada, la clientèle, le personnel et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

 CANADA		
OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Assurer la disponibilité des pièces partout au Canada afin qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population canadienne à des fins d'échanges commerciaux et de résilience en cas de catastrophe.	Résultat : Les pièces sont disponibles partout au Canada pour répondre aux besoins commerciaux, conformément au mandat principal de la Monnaie. Indicateur : Nombre de pénuries de pièces et d'incidences de surplus de stocks.	ATTEINT
Soutenir les secteurs minier et financier au Canada, et du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.	Résultat : Émission de pièces commémoratives et de pièces de collection qui célèbrent la culture, l'histoire et les valeurs du Canada. Indicateurs : Nombre de pièces de circulation commémoratives émises et taux de satisfaction globale à l'égard de la Monnaie.	ATTEINT
Manifester une responsabilité sociale tout en donnant un rendement financier solide.	Résultat : Maximisation des rendements pour le gouvernement du Canada grâce à une gestion financière toujours prudente. Indicateurs : Atteinte des résultats avant impôts et autres éléments prévus et versement d'un dividende.	PARTIELLEMENT ATTEINT



CLIENTÈLE

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Continuer d'être synonyme de marque de confiance au Canada et auprès de la clientèle étrangère et être reconnue pour ses innovations de premier plan.	<p>Produits et services d'investissement</p> <p>Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché.</p> <p>Indicateur : Part de marché des produits d'investissement en or et en argent.</p> <p>Produits numismatiques</p> <p>Résultat : Amélioration du rendement de la Ligne des produits numismatiques, comme en témoigne la croissance progressive des résultats financiers.</p> <p>Indicateurs : Taux de fidélisation de la clientèle et taux de recommandation net.</p> <p>Pièces de circulation étrangères</p> <p>Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché.</p> <p>Indicateur : Part de marché des pièces de circulation étrangères.</p>	PARTIELLEMENT ATTEINT
Renforcer l'agilité pour répondre aux attentes de l'actionnaire et de la clientèle.	<p>Résultat : Mise en œuvre réussie d'un outil de planification des ressources de l'entreprise.</p> <p>Indicateur : Mise en œuvre dans les délais prévus tout en respectant le budget.</p>	PARTIELLEMENT ATTEINT



PERSONNEL

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Être un employeur reconnu pour son excellence en leadership et pour son environnement de travail axé sur l'inclusion, la collaboration et l'innovation.	<p>Résultat : Des effectifs mobilisés et outillés; un milieu de travail reconnu pour sa diversité, qui cherche à avoir une représentation de plus en plus élevée des groupes visés par l'équité en matière d'emploi.</p> <p>Indicateurs : Résultats du sondage sur la mobilisation du personnel et statistiques d'auto-identification.</p>	PARTIELLEMENT ATTEINT
Offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant, où les membres du personnel peuvent se perfectionner, atteindre leurs objectifs et faire partie d'une équipe au rendement élevé.	<p>Résultat : Un lieu de travail sûr pour l'ensemble du personnel, des entrepreneurs et entrepreneuses et des visiteurs et visiteuses.</p> <p>Indicateur : Atteinte de l'objectif zéro blessure grave ou accident mortel sur le lieu de travail.</p>	NON ATTEINT



FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTAT
Fournir des produits et services qui se démarquent en étant responsables sur le plan social et environnemental.	<p>Résultat : Maintien de la réputation mondiale de la Monnaie en tant qu'entreprise socialement responsable.</p> <p>Indicateur : Maintien de la certification « bonne livraison » de la LBMA pour l'or et l'argent.</p>	ATTEINT
Agir de manière à avoir une incidence favorable sur les collectivités et à réduire son impact sur l'environnement.	<p>Résultat : Respect des engagements en matière de rendement ESG.</p> <p>Indicateur : Voir le Rapport d'impact 2025 et la section sur la durabilité du présent rapport annuel.</p>	ATTEINT
Investir dans les technologies et les processus écologiquement responsables, et en concevoir.		ATTEINT

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes à l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans le présent rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 4 mars 2026.

La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans le présent rapport de gestion. Le 4 mars 2026, le Conseil d'administration a approuvé la teneur du présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.



S'inscrivant dans la longue tradition du Souvenir, cette pièce de circulation commémorative de 2 \$ souligne le 25^e anniversaire du rapatriement du Soldat inconnu du Canada. Située devant le Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa, sa tombe est un lieu central symbolique du Souvenir national, où la population peut se recueillir dans la gratitude et penser à toutes les personnes qui ont porté l'uniforme.

Importance relative

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante si son omission ou son inexactitude était raisonnablement susceptible d'influer sur les décisions que les principaux utilisateurs prendraient en se fondant sur l'information financière comprise dans le présent rapport de gestion.

Énoncés prospectifs

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») qui sont clairement identifiées. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

Résumé

La Monnaie royale canadienne est une société d'État appartenant exclusivement au gouvernement du Canada. En vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie a pour mandat de frapper des pièces en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Elle aspire à être une société d'État souple et résiliente, orientée vers l'avenir et prête à agir pour saisir les occasions d'apporter de la valeur au Canada. Les activités de la Monnaie se divisent en deux principaux secteurs : les pièces de circulation et les métaux précieux.

Secteur des pièces de circulation

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada et un chef de file mondial des pièces de circulation et des métaux précieux. Dans le cadre de son mandat principal, la Monnaie gère la distribution des pièces de circulation du Canada, offrant à cette fin des services d'établissement de prévisions hebdomadaires, de production de classe mondiale et, finalement, de retrait de ces pièces. Cette responsabilité de bout en bout ainsi que la gestion des stocks à l'échelle du pays permettent à la Monnaie d'offrir de façon efficace une option de paiement fiable et inclusive à l'ensemble de la population canadienne. La Monnaie recycle et redistribue les pièces, ce qui réduit la nécessité d'en produire de nouvelles et prolonge la durée de vie et l'utilisation de celles déjà en circulation.

La Monnaie propose, au nom du gouvernement du Canada, un programme de pièces commémoratives qui célèbre l'histoire, la diversité, la culture et les valeurs du Canada. Outre son mandat principal, elle est également responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du réseau de distribution des pièces et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres.

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique des pièces finies novatrices, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg.

Secteur des métaux précieux

La Ligne des produits et services d'investissement fournit un soutien crucial aux secteurs essentiels des mines et des services financiers au Canada grâce à ses produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux, auxquels s'ajoutent des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB). Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or et en argent. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses produits et services d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. La Monnaie a émis des reçus de transactions boursières aux termes de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT et MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS et MNS.U), reçus qui confèrent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels qui se les procurent un droit de propriété véritable et direct sur des produits d'investissement non répartis entreposés par la Monnaie dans ses installations. De tels programmes permettent à celle-ci d'exploiter de manière efficiente ses installations de production, notamment en réduisant les besoins de location de métaux précieux, tout en générant des produits des activités ordinaires grâce aux frais de gestion.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection qu'elle vend à une clientèle qui lui est fidèle et qui se trouve tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. C'est avec fierté que la section responsable des médailles en fournit à de nombreuses institutions publiques du Canada afin de reconnaître et célébrer les réalisations exceptionnelles des Canadiens et Canadiennes. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue à l'échelle internationale, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde tels la photoluminescence et le placage sélectif, à la collection *Opulence*, à des produits hybrides ainsi qu'à la coloration distinctive, ce qui permet à la Monnaie de créer des produits attrayants et originaux. La Monnaie offre aussi des produits d'investissement haut de gamme, soit des pièces en métaux précieux qui présentent des caractéristiques associées aux pièces de collection comme un tirage limité et des motifs spéciaux, ce qui les rend intéressantes à collectionner et leur donne une valeur plus grande que celle du métal qu'elles contiennent. Celle-ci vend ses produits numismatiques par voie de ses plateformes de vente par appels sortants et de commerce électronique, dans ses boutiques d'Ottawa et de Winnipeg ainsi que par l'entremise de marchands et de partenaires au pays et à l'échelle mondiale.



Hommage surdimensionné à l'emblématique Feuille d'érable en argent (FÉA) de renommée mondiale, la pièce Imposante Feuille d'érable en argent pur à 99,99 % est la plus grande pièce en son genre (poids et diamètre). Cette impressionnante version de 10 kilos comporte aussi tous les éléments caractéristiques qui font de la FÉA l'une des pièces d'investissement les plus prisées au monde.

Faits importants au sein de l'entreprise

Placement de RTB – Or

Le 12 février 2026, la Monnaie a réalisé un placement subséquent de 638 583 RTB dans le cadre de son programme Réserve d'or canadienne, au prix de 74,42 \$ par RTB, pour un produit brut de 47 523 346,86 \$. Les RTB nouvellement émis ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et sont entièrement fongibles avec tous les autres RTB en circulation.

Retraite de la présidente de la Monnaie et processus intérimaire

La présidente de la Monnaie, Marie Lemay, a pris sa retraite en date du 31 janvier 2026. Simon Kamel, vice-président, avocat général et secrétaire de la Société, occupera le poste de président par intérim jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit nommée à la présidence de la Monnaie.

Plan d'entreprise

Le 4 décembre 2025, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a approuvé le Plan d'entreprise 2026-2030 de la Monnaie.

Dividendes

En décembre 2025, la Monnaie a déclaré et versé à son actionnaire, le gouvernement du Canada, un dividende s'élevant à 1,0 million de dollars.

Initiatives de durabilité (facteurs ESG)

Plan d'action sur l'accessibilité 2026-2028

La Monnaie a publié son Plan d'action sur l'accessibilité 2026-2028 conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le plan s'appuie sur les progrès accomplis par la Monnaie au cours des dernières années et donne un aperçu des prochaines mesures à adopter en vue de réduire les obstacles pour le personnel, la clientèle et les visiteurs. Ces réussites sont le fruit d'une écoute attentive des commentaires, des apprentissages tirés des expériences vécues par les personnes handicapées et de la collaboration entre divers ministères en vue d'opérer des changements significatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan mis à jour, la Monnaie projette de se concentrer sur les domaines où subsistent des obstacles. Il s'agit notamment d'améliorer la mise en place de mesures d'adaptation en milieu de travail, de concevoir des espaces et des services accessibles, de peaufiner la façon de recueillir les commentaires et d'y réagir et de fournir davantage de formations sur l'accessibilité au personnel.

Certifications ISO 9001 / 14001

À la suite d'audits réussis, les usines de la Monnaie à Ottawa et à Winnipeg ont conservé leurs certifications ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015. Les normes ISO 9001 sont les normes de gestion de la qualité les plus connues au monde qui aident la Monnaie à être plus efficace et à offrir à sa clientèle des produits et services d'une qualité uniforme. La norme ISO 14001 est une certification des systèmes de gestion environnementale qui aide les organisations à limiter leur impact environnemental, à se concentrer sur l'amélioration continue et à assurer leur conformité au moyen d'une structure éprouvée.



À l'occasion du 150^e anniversaire de la Cour suprême du Canada, la Monnaie a émis une pièce de circulation de 1 \$ qui rend hommage au rôle indépendant de cette institution dans la défense et l'interprétation des lois et de la constitution du pays, ainsi que dans la protection des droits et libertés de sa population. Le revers montre la façade de la Cour suprême avec son logo d'anniversaire.

Indicateurs de rendement

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour son actionnaire, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et son personnel. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à apporter de la valeur à son actionnaire et au Canada.

Résultats et rendement financier consolidés

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	2 001,0 \$	1 284,1 \$	716,9	56
Résultats de la période	78,5 \$	18,0 \$	60,5	336
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ¹	7,2 \$	11,0 \$	(3,8)	(35)
Marge des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ²	0,4 %	0,9 %		
Rendement du capital investi moyen ²	3 %	4 %		

¹ Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments figure à la page 40.

² Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR et leur calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie	28,9 \$	54,6 \$	(25,7)	(47)
Stocks	63,2 \$	56,2 \$	7,0	12
Immobilisations	169,8 \$	173,8 \$	(4,0)	(2)
Total de l'actif	359,0 \$	367,0 \$	(8,0)	(2)
Fonds de roulement	94,2 \$	86,1 \$	8,1	9
Dividendes versés	1,0 \$	5,0 \$	(4,0)	(80)



Rehaussée d'un placage d'or sélectif et présentant un relief exceptionnel, cette pièce de 5 oz en argent fin est un savant hommage à la grande ingéniosité du castor. Le revers représente une famille de castors en train de bâtir un barrage, tandis que l'avers montre ces vaillantes créatures vues d'en dessous de l'eau.

Résultats d'exploitation

Analyse du rendement financier

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont augmenté de 336 % pour s'établir à 78,5 millions de dollars, comparativement à 18,0 millions de dollars en 2024. Les résultats rendent compte d'une variation favorable de 86,4 millions de dollars à la réévaluation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, lequel est fondé sur le prix du marché de l'argent.

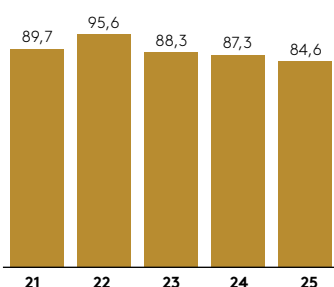
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ont diminué de 3,8 millions de dollars par rapport à ceux de 2024. Le rendement moindre reflète la baisse des volumes bruts de produits d'investissement vendus en raison du ralentissement persistant de la demande mondiale de produits d'investissement, amorcé au deuxième semestre de 2023. Des événements géopolitiques indépendants de la volonté de la Monnaie ont rendu le marché des métaux précieux volatil, ce qui a entraîné des augmentations imprévues, surtout au premier trimestre de 2025, du coût des baux sur métaux précieux nécessaires dans le cadre des activités de la Monnaie. Le coût des ventes plus élevé a été partiellement compensé par l'augmentation des produits des activités ordinaires des deux secteurs d'activité. Cette augmentation est attribuable à la hausse du cours de l'or, des sommets records ayant été atteints en 2025, aux ventes importantes de produits d'investissement haut de gamme, aux changements dans la composition des contrats de pièces étrangères conjugués à l'augmentation des volumes de pièces vendues ainsi qu'à l'effet favorable du taux de change sur les produits des activités ordinaires de la Monnaie libellés en dollars américains.

Le fonds de roulement a augmenté de 9 % depuis le 31 décembre 2024. La trésorerie a diminué de 47 % depuis le 31 décembre 2024, ce qui s'explique surtout par les dépenses en immobilisations totalisant 14,4 millions de dollars et les remboursements d'emprunt prévus de 6,0 millions de dollars.

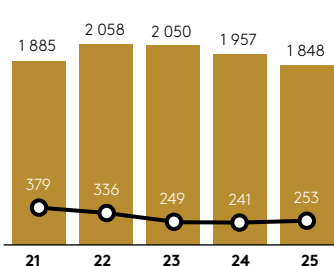
Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	84,6 \$	87,3 \$	(2,7)	(3)
Pièces de circulation étrangères	74,7	48,7	26,0	53
Total pour les pièces de circulation	159,3 \$	136,0 \$	23,3	17
Produits et services d'investissement	1 660,0 \$	1 008,3 \$	651,7	65
Produits numismatiques	181,7	139,8	41,9	30
Total pour les métaux précieux	1 841,7 \$	1 148,1 \$	693,6	60
Total des produits des activités ordinaires	2 001,0 \$	1 284,1 \$	716,9	56

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes
(en millions de \$)



Approvisionnement annuel en pièces de circulation au Canada
Pièces vendues aux institutions financières et autres
(en millions de pièces)



La Monnaie gère ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux de manière intégrée. Cette approche lui permet d'affecter des ressources à ces activités afin de combler les besoins de sa clientèle et de ses marchés.

Pièces de circulation canadiennes

Les produits des activités ordinaires générés par le Programme de pièces de circulation canadiennes ont diminué de 2,7 millions de dollars en regard de ceux de 2024. Cette diminution est principalement attribuable au volume moins élevé de pièces de circulation nécessaires pour regarnir les stocks ainsi qu'à la baisse des frais liés au programme aux termes du protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances.

Approvisionnement en pièces

(en millions de pièces)	2025	2024	Variation	Variation en %
Dépôts dans les institutions financières	1 468	1 581	(113)	(7)
Pièces recyclées	127	135	(8)	(6)
Total de l'approvisionnement du marché	1 595	1 716	(121)	(7)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	253	241	12	5
Total de l'approvisionnement en pièces	1 848	1 957	(109)	(6)

La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau précédent, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. En 2025, l'approvisionnement en pièces que la Monnaie a utilisé pour répondre à la demande des institutions financières était composé à 86 % de pièces déjà en circulation; le reste de l'approvisionnement était constitué de nouvelles pièces.

Les dépôts dans les institutions financières constituent le principal canal d'approvisionnement qui permet de combler la demande de pièces; ils sont généralement composés des pièces provenant notamment du secteur de la vente au détail, du transport en commun, du stationnement et des distributeurs automatiques. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les dépôts dans les institutions financières ont diminué de 7 % par rapport à 2024.

Stocks du ministère des Finances

(en millions de dollars)	2025	2024	Variation en \$
Stocks d'ouverture	98,8 \$	90,0 \$	8,8
Nouvelles pièces produites et vendues au ministère des Finances	101,1	102,4	(1,3)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	(104,7)	(93,6)	(11,1)
Stocks de clôture	95,2 \$	98,8 \$	(3,6)

La Monnaie gère de façon proactive les niveaux des stocks associés aux dépôts dans les institutions financières, aux volumes des machines de recyclage et à sa production de nouvelles pièces afin de s'assurer que, tout au long de l'année, la demande de pièces est comblée comme il se doit et que ses coûts sont bien gérés. Au 31 décembre 2025, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 95,2 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère.

Pièces de circulation étrangères

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont augmenté de 53 %, passant de 48,7 millions de dollars en 2024 à 74,7 millions de dollars en 2025. La hausse des produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères traduit les changements dans la composition des contrats et la hausse de 25 % des volumes produits et expédiés d'un exercice à l'autre.

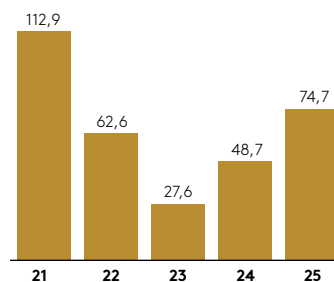
Produits et services d'investissement

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires, montant brut	3 652,5 \$	2 678,1 \$	974,4	36
Moins les opérations visant des stocks de clients ¹	(1 992,5)	(1 669,8)	(322,7)	19
Produits des activités ordinaires, montant net	1 660,0 \$	1 008,3 \$	651,7	65

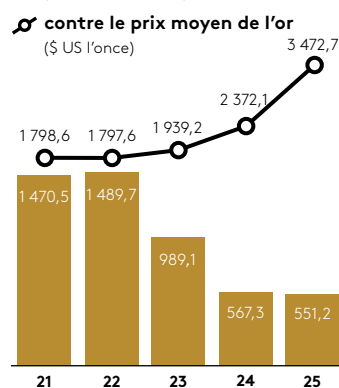
¹ Les opérations visant des stocks de clients sont des transactions dans le cadre desquelles des métaux précieux appartenant à des clients sont utilisés pour la vente, la Monnaie agissant comme intermédiaire plutôt que pour son propre compte. Par conséquent, les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes.

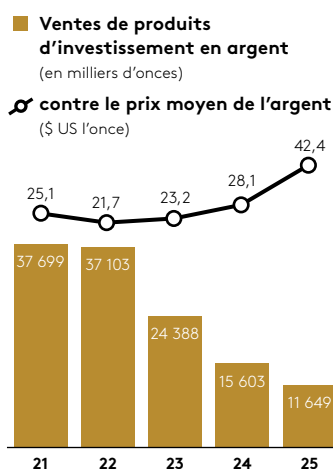
(en milliers d'onces)	2025	2024	Variation	Variation en %
Or	551,2	567,3	(16,1)	(3)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(362,5)	(449,2)	86,7	(19)
Onces d'or, nombre net	188,7	118,1	70,6	60
Argent	11 648,6	15 602,7	(3 954,1)	(25)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(3 704,2)	(5 545,0)	1 840,8	(33)
Onces d'argent, nombre net	7 944,4	10 057,7	(2 113,3)	(21)

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères
(en millions de \$)



Ventes de produits d'investissement en or
(en milliers d'onces)





Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a augmenté de 65 %, passant de 1,0 milliard de dollars en 2024 à 1,7 milliard de dollars en 2025. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des cours de l'or et de l'argent, le plus petit nombre d'opérations visant des stocks de clients pour les produits d'investissement en or ainsi que l'incidence favorable du raffermissement du dollar américain sur la conversion des produits des activités ordinaires de la Société libellés en dollars américains, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes nets des produits d'investissement en argent vendus.

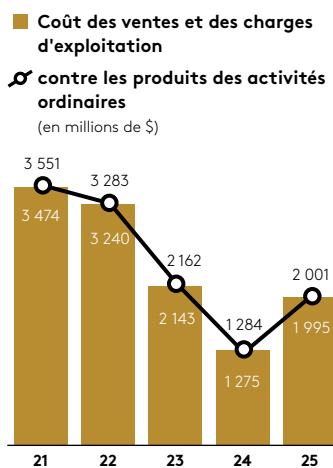
Produits numismatiques

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques ont augmenté, passant de 139,8 millions de dollars en 2024 à 181,7 millions de dollars en 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle des hausses de prix reflétant en grande partie la volatilité des marchés des métaux précieux pour l'or et l'argent.

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Or	84,9 \$	58,2 \$	26,7	46
Argent	81,2	60,9	20,3	33
Autres produits ¹	15,6	20,7	(5,1)	(25)
Total des produits des activités ordinaires	181,7 \$	139,8 \$	41,9	30

¹ Les autres produits comprennent ceux tirés de la vente de pièces en métaux communs, de médailles et d'autres produits connexes.

Charges et impôts sur le résultat



	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	1 874,0 \$	1 155,4 \$	718,6	62
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	28,9 \$	30,7 \$	(1,8)	(6)
Frais d'administration	92,2	88,8	3,4	4
Total des charges d'exploitation	121,1 \$	119,5 \$	1,6	1
Gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale	100,4 \$	14,0 \$	86,4	617
Charge d'impôts sur le résultat	26,3 \$	6,3 \$	20,0	317
Charge d'impôts sur le résultat différés au titre du gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale	25,1 \$	3,5 \$	21,6	617

Le coût des ventes a augmenté de 62 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'augmentation globale du coût des ventes est comparable à celle de 56 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice et reflète l'accroissement des achats de métaux précieux et des coûts de location de ces métaux.

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation ont augmenté de 1 % en 2025, passant de 119,5 millions de dollars en 2024 à 121,1 millions de dollars en 2025. Cela s'explique par la hausse des frais liés aux services de consultation pour appuyer le programme numérique et la transformation des activités.

Le gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale a augmenté de 86,4 millions de dollars comparativement à 2024, ce qui est attribuable au prix de l'argent sur le marché.

La charge d'impôts sur le résultat a augmenté de 20,0 millions de dollars par rapport à celle de 2024, ce qui reflète la hausse des résultats avant impôts sur le résultat d'un exercice à l'autre.

Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie à la clôture de la période	28,9 \$	54,6 \$	(25,7)	(47)
Flux de trésorerie (affectés aux) générés par les activités d'exploitation	(1,6) \$	28,5 \$	(30,1)	(106)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(14,4) \$	(20,8) \$	6,4	(31)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(8,9) \$	(12,8) \$	3,9	(30)

En 2025, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation présentait une valeur négative. Cela s'explique principalement par la diminution des entrées nettes de trésorerie provenant du secteur des métaux précieux, le calendrier des encaissements de trésorerie pour les secteurs des métaux précieux et des pièces de circulation ainsi que le remboursement d'impôts sur le revenu.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 14,4 millions de dollars en 2025, soit 6,4 millions de dollars de moins qu'en 2024. Cela s'explique principalement par le fait que les dépenses en immobilisations sont revenues à des niveaux normaux en 2025, et ce, puisque les investissements réalisés dans de l'équipement de production aux usines de Winnipeg et d'Ottawa dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie UNE seule Monnaie ont été essentiellement achevés en 2024.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 8,9 millions de dollars en 2025, en baisse de 3,9 millions de dollars par rapport à ceux de 2024. Le dividende de 1,0 million de dollars versé au gouvernement du Canada au quatrième trimestre de 2025 et celui de 5 millions de dollars versé en 2024 reflétaient le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise et prédéterminée dans le Plan d'entreprise de la Monnaie.

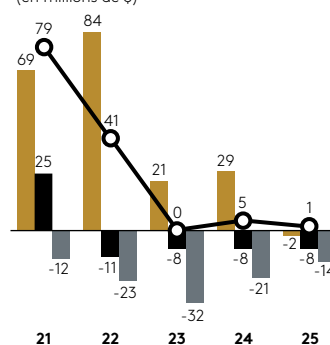
Facilités d'emprunt

À l'ouverture de l'exercice 2025, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 12 millions de dollars. Au cours de l'exercice, des remboursements prévus de 6 millions de dollars ont été effectués, ce qui a eu pour effet de ramener le total du solde des emprunts à long terme en cours à 6 millions de dollars au 31 décembre 2025.

À l'ouverture de cet exercice, le ratio de ses emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:14 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:41. Il y a lieu de se reporter à la note 16 annexe aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2025, à la page 83, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

Activités des flux de trésorerie contre les dividendes versés

(en millions de \$)



- Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement (à l'exclusion des dividendes)
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement
- Dividendes versés

Risques financiers

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture et de gestion des risques qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers et stratégies de transfert des risques.

Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Par rapport au dollar US, le dollar canadien	augmente	Diminution des produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits et services en dollars US Diminution des coûts engagés en dollars US Augmentation du coût des ventes des produits vendus en dollars US qui est engagé et/ou passé en charges en dollars canadiens Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Les coûts d'approvisionnement en métaux précieux et leurs taux de location	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux
Le prix d'un kilo de nickel	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Les taux d'intérêt	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux



La série de pièces *Commémoration de l'histoire des Noirs* se poursuit en 2025 avec un hommage à Hogan's Alley, une communauté noire de Vancouver autrefois florissante, disparue au début des années 1970 en raison du développement urbain. L'artiste Kwame Delfish a constitué un riche collage qui illustre l'esprit et la vitalité de ce pôle culturel bouillonnant de musique, d'art et d'activisme.

Rendement pour le gouvernement du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Monnaie a déclaré et versé un dividende de 1,0 million de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada. Le tableau suivant résume le rendement total de la Monnaie pour le Canada dans les cinq derniers exercices.

	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dividendes versés	78,9 \$	40,7 \$	-\$	5,0 \$	1,0 \$	125,6 \$
Impôts sur le résultat payés	3,2	31,2	1,2	4,6	1,5	41,7
Total du rendement pour le Canada	82,1 \$	71,9 \$	1,2 \$	9,6 \$	2,5 \$	167,3 \$

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Il y a lieu de se reporter aux notes 12, 13, 14 et 23 annexes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 80 et 90, respectivement, pour obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

Réalisations par rapport au Plan d'entreprise

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2025-2029 n'ont pas été atteints.

En 2025, le rendement de la Monnaie a été touché par le ralentissement de la demande mondiale du marché des produits d'investissement pendant la majeure partie de l'exercice, ainsi que par des événements géopolitiques indépendants de la volonté de la Monnaie, ce qui a entraîné des augmentations imprévues du coût des baux sur métaux précieux. Une surveillance étroite des conditions du marché des produits d'investissement et l'établissement de priorités quant à la capacité de production en 2025 ont permis à la Monnaie de cerner les possibilités d'amélioration de la rentabilité tout en gérant activement ses charges d'exploitation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Monnaie a constaté des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments s'élevant à 7,2 millions de dollars, n'atteignant pas l'objectif de 8,5 millions de dollars qu'elle avait fixé pour l'exercice.

La Monnaie a par ailleurs réalisé les réductions des dépenses prescrites par le gouvernement pour ce qui est de ses charges d'exploitation en 2025, comme il est indiqué dans son Plan d'entreprise, notamment une réduction de 15 % des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages, compte non tenu des charges se rapportant à son programme numérique et à la transformation de ses activités, et une diminution de 1,7 % de toutes les autres charges d'exploitation.

Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR dont se servent la direction et d'autres parties prenantes pour comparer les résultats financiers de la Monnaie avant l'incidence des variations hors trésorerie des évaluations, des impôts et d'autres éléments. Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2025	2024
Résultats de l'exercice	78,5 \$	18,0 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	26,3	6,3
Autres charges	1,0	0,3
Perte sur taux de change et instruments dérivés, montant net ¹	1,8	0,4
Gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominal ²	(100,4)	(14,0)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	7,2 \$	11,0 \$

¹ La perte sur taux de change et instruments dérivés, montant net, pour 2025 ne tient pas compte d'un gain de 0,6 million de dollars (perte de 0,7 million de dollars en 2024) liée à l'atténuation du risque de change découlant d'un contrat en particulier.

² La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits, ce qui exclut l'incidence d'une perte de change de 4,5 millions de dollars (gain de 6,4 millions de dollars en 2024).



Outre ses créations originales révolutionnaires, Daphne Odjig est grandement reconnue pour son rôle de figure de proue ayant mené à la transformation de la perception de l'art autochtone et à son intégration bien méritée dans les grandes galeries d'art du Canada et du monde entier. Cette pièce de circulation de 2 \$ rend hommage à sa vie et à son legs et présente un aperçu de *Folk Singer* et de l'œuvre monumentale qu'est *The Indian in Transition*.

Risques d'exploitation

La direction tient compte de l'ensemble des risques et des occasions à chaque palier décisionnel. Le rendement de la Monnaie dépend de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique, la volatilité des marchés financiers et des marchandises et les pressions exercées par la concurrence. De plus, comme la Monnaie est une société d'État régie par un cadre législatif, son rendement pourrait être influencé par tout changement des objectifs de l'actionnaire ou des orientations définies par les organismes dirigeants. Guidée par le Conseil d'administration, c'est la direction qui met en œuvre le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie. Ce processus vise avant tout la détection, l'évaluation et la gestion, selon la tolérance au risque du Conseil d'administration, des principaux risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs stratégiques de la Monnaie. Dans le cadre de ses responsabilités de supervision, le Conseil d'administration approuve les énoncés sur la tolérance au risque, examine le profil de risque stratégique de la Monnaie et peut orienter les grandes lignes de son approche à la gestion des risques.



Évoquant la forme d'un alvéole, la pièce hexagonale montre une abeille domestique minutieusement détaillée et rehaussée d'un placage d'or, posée sur une fleur aux pétales argentés. Avec son motif géométrique unique, le revers rend hommage à cette vaillante pollinisatrice, symbole de beauté et d'ingéniosité, qui joue un rôle vital dans le maintien de la biodiversité du Canada.

Le cadre et les méthodes de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un examen périodique par son vérificateur interne. Des recommandations visant à sensibiliser le personnel aux risques et à favoriser la gestion de ces derniers sont émises au besoin. Des exigences pertinentes en gestion des risques font partie intégrante des responsabilités du personnel.

Un registre des principaux risques stratégiques est tenu, tout comme le sont divers autres registres portant sur les risques opérationnels propres à chaque ligne commerciale ou service de soutien de la Monnaie. Ces registres sont régulièrement mis à jour et sont modifiés à mesure que de nouveaux risques sont repérés et que les risques existants sont atténués.

Au 31 décembre 2025, la Monnaie a établi que les principaux risques de l'entreprise suivants pourraient nuire fortement à la réalisation de ses objectifs stratégiques, lesquels sont décrits à la page 29.

Risques stratégiques

État de préparation à une économie utilisant peu de numéraire

Cela désigne le risque que la Monnaie ne soit pas prête à faire face aux conséquences que l'accélération des paiements électroniques, au pays et à l'étranger, pourrait avoir sur son modèle d'affaires et sur son mandat.

La Monnaie continue de contrer ce risque en employant plusieurs stratégies, qui consistent à améliorer le système de gestion des pièces et l'analyse des données afin de comprendre les tendances et le comportement des consommateurs; maintenir un dialogue avec la Banque du Canada, le ministère des Finances et d'autres grands établissements de monnayage afin de s'échanger des perspectives et de surveiller les faits nouveaux en matière de paiements à l'échelle mondiale; et mener des sondages et réaliser des études comparatives sur une base régulière. De plus, la Monnaie et la Banque du Canada ont mis sur pied un groupe de travail de concert avec des institutions financières afin de traiter des situations qui pourraient perturber la distribution des pièces, assurant ainsi la résilience du monde des paiements en perpétuelle évolution.

Diversification de la clientèle

Il s'agit du risque que la Monnaie dépende d'un nombre restreint de clients, lesquels représentent une part importante de ses sources de revenus. La Monnaie continue d'atténuer ce risque en menant un examen exhaustif de toutes ses activités afin d'élaborer un portefeuille de produits et services selon une approche axée sur la clientèle. En outre, elle s'efforce activement de recruter de nouveaux clients, de conserver sa clientèle et d'augmenter ses ventes dans ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux. La Monnaie a ciblé une nouvelle clientèle et de nouveaux marchés grâce à l'élaboration d'une stratégie de produits numismatiques et d'investissement hybrides.

Attentes à l'égard de la stagflation

Il s'agit du risque que les prévisions de récession et d'inflation se confirment, et ce, malgré la mise en place de mesures de politique monétaire, ce qui se traduirait par des pressions à long terme sur les marges. Afin d'atténuer l'incidence sur ses marges, la Monnaie a entrepris un examen approfondi des frais d'administration et des dépenses discrétionnaires, y compris des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages. Parallèlement, la Monnaie poursuit l'optimisation de la capacité de production aux installations d'Ottawa et de Winnipeg afin de maintenir l'efficacité opérationnelle.

Risques opérationnels

Cybersécurité

Il s'agit du risque que la Monnaie subisse des pertes (financières ou d'exploitation, ou atteintes à la réputation) par suite d'une cyberattaque ou d'une violation de données.

La Monnaie continue d'affiner son programme de cybersécurité en harmonisant son approche aux pratiques exemplaires du gouvernement du Canada et aux normes du secteur; elle a opérationnalisé le cadre de cybersécurité du NIST, en mettant l'accent sur le personnel, les processus et la technologie. Ce cadre rehausse les capacités en vue de cerner les vulnérabilités et de permettre le classement des mesures correctives selon leur priorité. En réponse à l'évolution constante des cybermenaces, la Monnaie gère les risques liés à l'intelligence artificielle (« IA »), tels que l'hameçonnage automatique et les fraudes à grande échelle. Les principaux actifs visés par ces importantes initiatives ont été évalués, et le reste des évaluations sera poursuivi en fonction des priorités en matière de mise en œuvre.

Tensions géopolitiques

Il s'agit du risque que des relations géopolitiques se détériorent et aient une incidence négative sur la part de marché et les débouchés de la Monnaie ou mettent à risque sa position en matière de cybersécurité. La Monnaie surveille toujours le risque pour ses activités et procède à une évaluation des menaces en temps réel pour tous les pays qu'un membre du personnel pourrait visiter pour affaires. Par ailleurs, la Monnaie prend des mesures proactives pour atténuer l'incidence de tout changement pouvant être apporté au commerce frontalier avec les États-Unis d'Amérique.

Ancienne plateforme technologique

Il s'agit du risque que les anciennes applications et infrastructures de la Monnaie ne fonctionnent plus et que les équipes de l'entreprise ne puissent plus en disposer, qu'elles entraînent une importante perte de données ou des problèmes d'intégrité des données ou qu'elles entravent notre capacité à tirer efficacement parti de l'évolution technologique dans nos activités.

Sa feuille de route exhaustive du programme numérique lui permet d'atténuer ce risque. Son plus récent Plan d'entreprise prévoit des investissements ciblés en vue de la mise à niveau de l'expérience numérique et des plateformes de planification des ressources à l'échelle de l'entreprise.



Corbeau est au cœur de multiples légendes inuit et histoires transmises par des générations d'artistes et de conteurs. L'artiste Bronson Jacque, originaire du Nunatsiavut, a représenté Corbeau devant un arrière-plan holographique qui illumine ses plumes et confère une douce lueur à la lune riche en détails, transformant le ciel nocturne en une toile de fond lumineuse et colorée.



Soulignant le centenaire du rite de passage connu sous le nom d'« engagement de l'ingénieur », cette pièce est une ode aux passionnés de l'innovation, de la résolution de problèmes et de l'amélioration de nos vies par le génie. L'anneau de fer à multiples facettes conféré aux diplômés en ingénierie a inspiré la forme particulière de la tranche de cette pièce.

Chaîne d'approvisionnement

Il s'agit du risque que la Monnaie ne puisse se procurer ou fournir des produits et services en temps opportun et à un coût raisonnable. La Monnaie fait appel à de multiples fournisseurs lorsqu'elle le peut et augmente ses délais de production et d'approvisionnement afin d'atténuer les conséquences que ce risque pourrait avoir sur ses activités et ses projets. En outre, l'approvisionnement en lingots d'or a été internalisé afin de réduire la dépendance de la Monnaie à l'endroit d'un fournisseur unique.

Mise en œuvre des facteurs ESG

Il s'agit du risque que la Monnaie n'ait pas la capacité de réaliser en temps opportun ses objectifs ou visées à l'égard des facteurs ESG ou de combler les attentes de sa clientèle, de son actionnaire ou de son personnel en ce domaine et que sa réputation en soit entachée.

La Monnaie affecte expressément des ressources à la mise en œuvre de mesures ESG, qui comprennent la présentation de rapports trimestriels et le suivi des jalons ESG et du respect des exigences du GIFCC. De plus, la Monnaie fait le suivi des résultats à l'échelle de l'organisation, encourage la collaboration accrue entre les principales parties prenantes et s'assure que la direction exerce une surveillance au moyen d'examen réguliers des objectifs et des cibles en matière de facteurs ESG.

Intégration de l'intelligence artificielle (« IA »)

Il s'agit du risque que la Monnaie ne puisse pas saisir les occasions ou atténuer les risques liés à l'IA en raison du rythme du changement, ce qui entraînerait une dégradation de la qualité marchande de ses produits et services ainsi que de son statut d'employeur de choix. La Monnaie a créé le Conseil sur l'IA pour appuyer les initiatives liées à l'IA et pour assurer la surveillance des activités et des projets liés à l'IA qu'il est proposé de mettre en œuvre à l'échelle de la Monnaie.

Estimations comptables cruciales, adoption de nouvelles normes comptables et faits nouveaux en comptabilité

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 4 annexes aux états financiers consolidés audités de la Monnaie, commençant aux pages 65 et 68, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

Frais de voyages, d'accueil et de conférences

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie, lesquels englobent les dépenses engagées dans le cours normal des activités et les dépenses liées au programme numérique et à la transformation des activités.

	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Voyages	1,8 \$	1,9 \$	(0,1)	(5)
Accueil	0,3	0,3	-	-
Conférences	0,1	0,1	-	-
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	2,2 \$	2,3 \$	(0,1)	(4)

En 2025, le Conseil d'administration de la Monnaie a engagé des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2024).

Présentation d'informations étoffées sur les dépenses

Pour de plus amples informations sur les dépenses de la Monnaie, veuillez visiter le Portail du gouvernement ouvert à l'adresse <https://recherche.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/>.

Contrôles internes et procédures

La Monnaie a instauré un cadre de contrôle interne, ce qui inclut des contrôles internes en matière de rapports financiers ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du vice-président, Finances et Administration, et chef de la direction financière, la direction a mis en œuvre un processus d'évaluation interne afin d'estimer l'efficacité de ces contrôles. Ce processus remplit les exigences concernant les pratiques exemplaires prescrites par le Règlement 52-109 qu'ont publié les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En tant que société d'État, la Monnaie s'est conformée volontairement à certaines règles et exigences du Règlement 52-109. Les évaluations aux 31 décembre 2024 et 2025 étaient fondées sur une estimation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que tous les renseignements requis sont recueillis et transmis à la haute direction, ce qui inclut la présidente de la Monnaie et le chef de la direction financière, en temps opportun de sorte que la Monnaie puisse prendre des décisions éclairées au sujet des informations à divulguer auprès du public. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du chef de la direction financière, la direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information en lien avec la rédaction du présent rapport de gestion et l'établissement des états financiers consolidés et a conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2025, leur conception et leur fonctionnement avaient été efficaces.

Contrôles internes en matière de rapports financiers

Les contrôles internes en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés sont établis conformément aux IFRS. Cependant, en raison des limites qui leur sont inhérentes, il se peut que les contrôles internes en matière de rapports financiers ne puissent fournir qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du chef de la direction financière, la direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie en se fondant sur les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et sur les Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes. S'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2025, la conception et le fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie avaient été efficace.



Frappé au Canada et fait d'or pur extrait et affiné au pays, ce lingot d'investissement entièrement canadien témoigne de l'engagement de la Monnaie à l'égard du secteur aurifère d'ici et de la monétisation de l'une des ressources les plus précieuses du Canada. Affineur certifié « bonne livraison » par la LBMA, la Monnaie est reconnue à l'échelle mondiale pour ses normes élevées en matière d'environnement et d'approvisionnement en métaux précieux.

Perspectives

Le Plan d'entreprise 2026-2030 de la Monnaie a été approuvé par le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ce Plan d'entreprise marque la dernière année du cycle stratégique triennal actuel, mettant ainsi fin à toutes les initiatives de la stratégie UNE seule Monnaie et marquant l'achèvement des derniers grands investissements entrepris en 2021. Au cours des six dernières années, la Monnaie s'est transformée, passant d'un rôle d'établissement de monnayage traditionnel à celui d'intendant des pièces axé sur les données; elle est reconnue à l'échelle mondiale comme un chef de file dans la production de pièces et, à l'échelle nationale, en tant que partenaire clé des secteurs minier et financier du Canada. Alors que la Monnaie continue d'évoluer et de soutenir la transition du pays vers une économie numérique, le Conseil d'administration entamera en 2026 son examen de la stratégie à long terme, lançant ainsi un processus de planification prospectif visant à définir une vision audacieuse pour les dix prochaines années, laquelle façonnera le Plan d'entreprise 2027-2031. La Monnaie gère activement les répercussions des événements économiques et géopolitiques qui se produisent à l'échelle mondiale, y compris l'incertitude entourant les barrières commerciales, la demande pour ses produits, leur coût, ainsi que son réseau mondial de fournisseurs. La direction élabore, au besoin, des plans d'urgence en soutien aux activités.



Cette pièce de 10 oz met en vedette une interprétation de l'Aigle par l'artiste kwakwaka'wakw Jason Hunt, devant un champ gravé imitant le grain du cèdre rouge de l'Ouest de la gravure originale. Rehaussé d'un placage d'or sélectif, le maître des cieus est vu d'en haut, en pleine chasse.

Secteur des pièces de circulation

Pièces de circulation canadiennes

On s'attend à un léger repli de l'offre et de la demande de pièces par rapport à l'exercice précédent, l'incertitude sur les marchés étant susceptible d'influer sur les comportements des consommateurs et des marchands, ce qui se répercute sur la façon dont les pièces circulent dans l'écosystème.

Or, même si les volumes totaux sont légèrement inférieurs, la Monnaie continue de gérer les exigences propres à chaque région pour s'assurer qu'il y a suffisamment de pièces disponibles partout au pays. En raison de la nature dynamique de l'écosystème, il est important que la Monnaie reste à l'affût des besoins changeants du marché au moyen de sondages auprès des consommateurs, de discussions avec les parties prenantes du secteur et d'analyses de données internes.

Afin de répondre aux besoins en matière d'échange et de commerce de la population canadienne, la Monnaie met l'accent sur la remise en circulation des pièces qui sont déjà dans l'écosystème, ce qui réduit la nécessité de fabriquer de nouvelles pièces et accroît la durabilité du réseau.

Pièces de circulation étrangères

La Monnaie continue de tirer parti de sa position en tant que seul établissement de monnayage de premier plan entièrement intégré dans le monde afin de conclure des contrats visant des volumes importants avec ses clients actuels ainsi qu'avec de nouveaux clients. Même si, au cours des douze prochains mois, la demande mondiale de pièces et de flans à laquelle la Monnaie peut répondre devrait se situer entre 7 et 9 milliards de pièces, la Monnaie continuera de gérer sa capacité de façon stratégique afin de maximiser les rendements. La Monnaie s'attend à demeurer un chef de file du secteur et elle prévoit que la demande restera élevée dans un avenir prévisible.

Secteur des métaux précieux

Produits et services d'investissement

La Monnaie continue de surveiller sa part de marché et repense les prix et la combinaison de ses produits d'investissement au fur et à mesure que les conditions du marché évoluent. Pour les douze prochains mois, elle continuera de mettre l'accent sur les stratégies axées sur la clientèle, les marchés et la distribution ainsi que sur l'affinage de l'or et les produits en or et en argent, en plus de rechercher des débouchés attrayants pour ses services d'entreposage afin de conserver sa part de marché.

Produits numismatiques

La Monnaie mise toujours sur son approche axée sur la clientèle et se concentre sur l'amélioration de l'expérience client et du rendement à long terme de la Ligne des produits numismatiques. La Monnaie continue de mettre en œuvre et d'appliquer des stratégies de produits qui visent à rejoindre une nouvelle clientèle sur de nouveaux marchés et sur des marchés émergents.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des hypothèses concernant la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les débouchés prévus. Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces hypothèses sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d'exploitation du présent rapport de gestion ainsi qu'à la note 8, *Instruments financiers et gestion des risques financiers*, annexe aux états financiers consolidés audités de la Monnaie.

Lorsque la Monnaie présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu'en date du 4 mars 2026, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation, ou pour tout autre motif que ce soit.



La paupière écaillée du plus ancien tyrannosaure jamais découvert au Canada est représentée sur cette pièce ovale créée par l'artiste paléontologique canadien Julius Csotonyi. L'iris coloré de la pièce convexe révèle d'autres dinosaures de la même espèce rôdant dans les forêts marécageuses de l'Ouest du Canada au Crétacé, offrant un aperçu d'un monde disparu à travers le regard d'un grand carnivore.

Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou la « Société ») conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

*Le président de la Monnaie
par intérim,*



Simon Kamel

*Le vice-président,
Finances et Administration, et
chef de la direction financière,*



Francis Mensah, MBA, CFA, CPA, CMA

*La directrice principale, Finances,
et chef comptable,*



Jana Fritz, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 4 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, le règlement administratif de la Monnaie royale canadienne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 4 mars 2026

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2025	2024
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		28 865 \$	54 575 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	5	35 500	17 095
Impôts sur le résultat à recevoir	21	8 190	2 799
Charges payées d'avance et autres avances		3 836	3 580
Stocks	6	63 239	56 158
Actifs sur contrat	7	41 779	33 489
Actifs financiers dérivés	8	4 263	-
Total des actifs courants		185 672	167 696
Actifs non courants			
Charges payées d'avance et autres avances		1 400	604
Actifs sur contrat	7	2 078	1 742
Actifs d'impôts sur le résultat différés	21	-	23 170
Immobilisations corporelles	9	161 273	166 522
Immeuble de placement	10	219	219
Immobilisations incorporelles	11	2 957	3 256
Actifs au titre des droits d'utilisation	12	5 377	3 834
Total des actifs non courants		173 304	199 347
Total de l'actif		358 976 \$	367 043 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	13	58 423 \$	46 992 \$
Provisions	14	5 903	5 489
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	15	-	452
Passifs sur contrat	7	14 317	11 709
Emprunt	16	6 008	6 016
Obligations locatives	12	1 569	1 708
Obligations au titre des avantages du personnel	17	3 748	3 522
Passifs financiers dérivés	8	1 520	5 672
Total des passifs courants		91 488	81 560
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	13	-	269
Provisions	14	72	862
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	15	-	95 791
Passifs d'impôts sur le résultat différés	21	6 718	-
Emprunt	16	-	6 000
Obligations locatives	12	4 083	2 504
Obligations au titre des avantages du personnel	17	10 063	11 648
Passifs financiers dérivés	8	286	68
Total des passifs non courants		21 222	117 142
Total du passif		112 710	198 702
Capitaux propres			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		206 266	128 341
Total des capitaux propres		246 266	168 341
Total du passif et des capitaux propres		358 976 \$	367 043 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 23).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du
Conseil d'administration

La présidente du Conseil,

Approuvé au nom de la
direction

Le président de
la Monnaie par intérim,

Le vice-président,
Finances et Administration, et
chef de la direction financière,



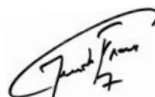
Phyllis Clark, IAS.A



Barry Rivelis



Simon Kamel



Francis Mensah

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2025	2024
Produits des activités ordinaires	19	2 000 990 \$	1 284 083 \$
Coût des ventes ¹	18, 20	(1 874 016)	(1 155 363)
Marge brute¹		126 974	128 720
Frais de marketing et ventes	18, 20	28 922	30 702
Frais d'administration	18, 20	92 191	88 825
Charges d'exploitation		121 113	119 527
Gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale ¹	15	100 438	13 997
Perte nette sur taux de change et instruments dérivés		(1 173)	(1 121)
Résultats d'exploitation		105 106	22 069
Produits financiers, montant net		738	2 209
Autres (charges) produits, montant net		(999)	1
Résultats avant impôts sur le résultat		104 865	24 279
Charge d'impôts sur le résultat	21	(26 336)	(6 265)
Résultats de l'exercice		78 529	18 014
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans les résultats :</i>			
Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies		396	112
Autres éléments du résultat global, après impôts		396	112
Résultat global total		78 925 \$	18 126 \$

¹ Les informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude, tel qu'il est décrit à la note 24.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 31 décembre 2023		40 000 \$	115 215 \$	155 215 \$
Résultats de l'exercice		-	18 014	18 014
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	112	112
Dividendes versés	8.1	-	(5 000)	(5 000)
Solde au 31 décembre 2024		40 000 \$	128 341 \$	168 341 \$
Résultats de l'exercice		-	78 529	78 529
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	396	396
Dividendes versés	8.1	-	(1 000)	(1 000)
Solde au 31 décembre 2025		40 000 \$	206 266 \$	246 266 \$

¹ Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat.
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie (affectés aux) générés par les activités d'exploitation			
Résultats de l'exercice		78 529 \$	18 014 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie (affectés aux) générés par les activités d'exploitation			
Charges d'amortissement	20	18 791	17 736
Charge d'impôts sur le résultat	21	26 336	6 265
Produits financiers, montant net		(738)	(2 209)
(Gain net non réalisé) perte nette non réalisée sur les instruments dérivés, y compris sur taux de change		(6 260)	8 583
Charges au titre des avantages du personnel, déduction faite des avantages du personnel versés	17	562	946
Perte à la sortie d'actifs	9	136	150
Autres produits hors trésorerie		(722)	(798)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation			
Créances clients, montant net et créances diverses	5	(18 232)	(132)
Stocks	6	(7 081)	12 667
Charges payées d'avance et autres avances		(2 153)	(475)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	13	12 704	(3 150)
Actifs sur contrat	7	(8 626)	(14 796)
Passifs sur contrat	7	2 608	(191)
Provisions	14	(376)	273
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	15	(96 243)	(20 938)
Impôts sur le résultat payés	21	(1 844)	(3 136)
Impôts sur le résultat reçus	21	–	7 365
Intérêts reçus		1 287	2 682
Intérêts payés		(251)	(380)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) générés par les activités d'exploitation		(1 573)	28 476
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(14 403)	(20 601)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11	(38)	(243)
Produit des ventes d'immobilisations corporelles		–	42
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(14 441)	(20 802)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			
Dividendes versés	8.1	(1 000)	(5 000)
Remboursement d'un emprunt	16	(6 000)	(6 000)
Paiements en capital sur contrats de location	12	(1 866)	(1 776)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(8 866)	(12 776)
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie		(830)	(148)
Diminution de la trésorerie		(25 710)	(5 250)
Trésorerie au début de l'exercice		54 575	59 825
Trésorerie à la clôture de l'exercice		28 865 \$	54 575 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Nature et description de la Société

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de circulation qui ont cours au Canada et en gère le cycle de vie pour le compte du gouvernement du Canada.

En 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonnait aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son Plan d'entreprise. La Société respecte ce décret depuis 2015.

Dans le cadre de son mandat principal, la Société produit des pièces pour soutenir les activités commerciales du Canada, et gère le système de monnayage du pays de sorte à optimiser son efficacité et sa rentabilité. Elle est également un affineur d'or et d'argent qui détient la certification « bonne livraison » de la LBMA, un fabricant mondialement renommé de produits d'investissement et de pièces de collection en métaux précieux et un producteur des pièces pour des pays étrangers.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et elle est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Bien que la Société ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique puisqu'elle mène ses activités principales au Canada, elle est assujettie à l'impôt sur le revenu dans certains États américains en raison de ses activités de vente et de sa présence économique dans ces États.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Les méthodes énoncées ci-après ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes figurant dans les présents états financiers consolidés.

Le 4 mars 2026, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2.2 Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc., qui est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

2.3 Conversion des devises étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans les présents états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

2.4 Produits des activités ordinaires

2.4.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis

La Société tire des produits des activités ordinaires des contrats conclus avec des clients lorsqu'elle remplit les obligations de prestation aux termes de ces contrats. Les obligations de prestation peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation; ou
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; et/ou
- le client a accepté l'actif.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation canadiennes

La Société fournit au ministère des Finances du gouvernement du Canada un service de gestion du cycle de vie entier des pièces de monnaie, ce qui englobe des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage, d'entreposage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré au ministère des Finances. Le contrôle est habituellement transféré au moment de la livraison des pièces ou de la prestation des services connexes au ministère des Finances.

Les produits des activités ordinaires associés à la gestion des pièces de circulation canadiennes et aux programmes connexes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le ministère des Finances, lequel répond, selon la Société et à la lumière de ses pratiques commerciales normales avec le ministère des Finances, à la définition d'un contrat aux fins comptables. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation étrangères

La Société fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont comptabilisés soit au fil du temps, à mesure que les obligations de prestation aux termes d'un contrat sont remplies, soit à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément et prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

Produits des activités ordinaires : produits et services d'investissement

La Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont généralement gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés à un moment précis en ce qui a trait aux dépôts, aux transferts et aux retraits, ou au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être comptabilisées à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits des activités ordinaires et le coût des ventes sont comptabilisés à leur montant net et aucun produit des activités ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

Produits des activités ordinaires : produits numismatiques

La Société conçoit et fabrique des médailles et des pièces de collection qu'elle vend ensuite à des clients au Canada et dans le monde entier.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés.

Une provision au titre des retours, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits des activités ordinaires ne sont pas comptabilisés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière à titre de provisions et est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

2.4.2 Paiements anticipés reçus de clients

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires que lorsque le contrôle des produits ou des services en question est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti	Coût amorti
Emprunt	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur

2.5.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.6 Actifs financiers

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6.1 Trésorerie

La trésorerie excédentaire de la Société est conservée dans des comptes auprès de banques commerciales ou investie pour gagner des revenus de placement tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie.

2.6.2 Créances clients, montant net et créances diverses

Les créances clients, montant net, et créances diverses comprennent des actifs financiers et des actifs non financiers. Les actifs financiers incluent les créances clients, montant net, ainsi que d'autres créances financières courantes.

Les créances clients, montant net, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, coût qui est diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

2.6.3 Actifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers dérivés sont présentés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation. Ils sont présentés à la juste valeur, et les gains ou pertes à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 8.2.3.

2.6.4 Dépréciation d'actifs financiers et d'actifs sur contrat

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, s'il y a lieu, à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti;
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrat sont évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers et actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne IFRS 15), utilisant à cette fin un modèle prospectif mettant en jeu les pertes de crédit attendues. Pour calculer la dépréciation, le modèle tient compte des événements passés et des conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période de présentation de l'information financière, et ce, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs sur contrat sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

2.6.5 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie générés par l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Tous les passifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.7.1 Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer comprennent des passifs financiers et des passifs non financiers. Les passifs financiers incluent les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer en lien avec de futures dettes fournisseurs. Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont des passifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Les passifs financiers de cette catégorie sont classés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière. Les passifs non financiers comprennent des obligations telles que les versements de la taxe de vente, qui représentent les montants perçus auprès des clients pour le compte des autorités fiscales et qui sont payables à celles-ci.

2.7.2 Emprunt

L'emprunt est comptabilisé initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, l'emprunt est évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.7.3 Passifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les gains ou pertes à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 8.2.1.

2.7.4 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2.8 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout gain ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

2.9 Immobilisations corporelles

2.9.1 Comptabilisation et évaluation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, exception faite des projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, projets qui sont comptabilisés au coût.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

2.9.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	5-60 ans
Matériel	2-40 ans

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs indiquées ci-dessus.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an, et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance régulières sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'actif connexe ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

2.9.4 Décomptabilisation et autres changements

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés à titre d'autres changements.

2.10 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cours normal des activités, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué d'un terrain vacant à son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 10.

2.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements et du cumul de pertes de valeur. Les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels sont inscrits à l'actif lorsque la Société a le contrôle du logiciel sous-jacent. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

Les immobilisations incorporelles incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours à la catégorie d'actifs correspondante.

2.12 Contrats de location

Identification des contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est considéré comme étant un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société établit si :

- le contrat met en jeu l'utilisation d'un bien déterminé : le bien peut être implicitement ou explicitement spécifié et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien ne peut alors être identifié;
- la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de sa période d'utilisation;
- la Société a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Société dispose de ce droit si elle a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence quant à la façon d'utiliser le bien et à quelle fin.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Dans le cas d'un contrat qui est ou qui contient un contrat de location, la Société constate un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative à la date où le contrat débute. L'actif au titre des droits d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté au titre de tout paiement de loyer effectué à la date du début du contrat ou avant cette date; plus
- les coûts directs initiaux engagés, s'il en est; plus
- une estimation des coûts qu'il faudra engager aux fins du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent ou de sa remise en état ou de la restauration du lieu; moins
- tout avantage incitatif à la location reçu.

La Société amortit les actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de ces actifs ou jusqu'au terme de la durée du contrat s'il est antérieur. Cette durée englobe le temps durant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début du contrat, valeur qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux n'est pas disponible, du taux d'emprunt marginal de la Société. Son taux d'emprunt marginal est calculé au moyen de la courbe de rendement coupon zéro que publie la Banque du Canada, ce qui est ajusté au titre du risque de crédit.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris ceux en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat;
- les sommes que l'on s'attend à devoir payer aux termes d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer;
- les paiements de loyers d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera l'option de prolongation;
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable qu'elle ne le résiliera pas.

Après son évaluation initiale, l'obligation est réduite au titre des paiements effectués et augmentée pour tenir compte des intérêts. La Société réévalue l'obligation locative s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou dans l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre des droits d'utilisation ou est porté en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur en ayant recours aux mesures de simplification prévues par IFRS 16. Au lieu de constater un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements en lien avec ces contrats de location sont constatés comme une charge imputée en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des contrats.

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont pu se déprécier. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être déterminée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine également les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

2.14 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

La Société a établi qu'elle est incapable d'estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 3.1.1. Le solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des flux de trésorerie prévu qui sera réalisé ou engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur compensé par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats, et ce, jusqu'à concurrence du solde brut des rachats. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale n'est pas actualisé. Le gain ou la perte résultant de la réévaluation du solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale à la fin de l'exercice est comptabilisé séparément dans l'état consolidé du résultat global.

2.15 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les métaux précieux sont inclus dans les stocks s'ils ont été achetés directement, s'ils ont été extraits grâce à un processus d'affinage ou si une pièce numismatique ne figure plus dans les travaux en cours mais plutôt dans les produits finis. Le coût des stocks est établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » lorsqu'une identification spécifique est possible. Si ce n'est pas le cas, il est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours ordinaire des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.16 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

2.17 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme des impôts sur le résultat exigibles et des impôts sur le résultat différés.

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

2.17.1 Impôts sur le résultat exigibles

Les impôts sur le résultat exigibles sont fondés sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère des résultats déclarés dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôts sur le résultat exigibles de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.17.2 Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition et la législation fiscale qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

2.18 Obligations au titre des avantages du personnel

2.18.1 Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés, les primes et d'autres types d'avantages à court terme.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme coût des ventes ou charge d'exploitation en résultat net.

2.18.2 Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel permanent de la Société ou les membres du personnel embauchés pour une durée déterminée de plus de six mois sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

2.18.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains membres du personnel et anciens membres du personnel. Ces avantages sont constitués à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont déterminées par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont portés en résultat net à l'état du résultat global à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

2.18.4 Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, que l'on ne s'attend pas à régler dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, des congés de maladie et autres congés et des prestations pour les accidents du travail.

Les congés de maladie et autres congés de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les autres congés s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

2.19 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

3. Principales sources d'incertitude relative aux estimations et aux jugements cruciaux

3.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction de la Société a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que celles à venir.

Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont indiqués ci-après.

3.1.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Le solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, qui tient compte d'une estimation du coût associé au rachat des pièces en fonction des frais d'expédition et de manutention en vigueur, est compensé par une estimation de la valeur du contenu en métaux précieux des pièces (fondée sur le prix de l'argent sur le marché), et ce, jusqu'à concurrence du solde brut des rachats. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.14, et sur les soldes d'impôt différé connexes. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est présentée à la note 15.

3.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre des droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée ainsi que les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront ces actifs. Les durées d'utilité des actifs sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre des droits d'utilisation à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 9, 11 et 12, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation se sont dépréciés, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital de la Société est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits des activités ordinaires futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations auraient une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et pourraient entraîner des ajustements importants à leurs valeurs comptables.

3.1.3 Stocks de métaux précieux et leur rapprochement

La Société affine des métaux précieux, surtout l'or, et ce processus d'affinage donne lieu à des sous-produits ainsi qu'à la récupération d'autres métaux précieux. La Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux des sous-produits. Une fois que les règlements finaux ont été convenus par la Société elle-même ou avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société tente de minimiser la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks lors de la prise d'inventaire afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement des métaux précieux.

Par ailleurs, le processus d'affinage permet à la Société de récupérer des métaux précieux. La Société estime la quantité de métaux précieux récupérée en fonction des résultats passés.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs dans l'estimation.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée à la note 6.

3.1.4 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine l'estimation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée à la note 6.

3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

3.2.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

En déterminant la méthode comptable appropriée à utiliser à l'égard des transactions relatives aux pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale et l'incidence connexe sur les soldes d'impôt différé. En 2016, la Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite. Au 31 décembre 2025, la meilleure estimation veut toujours que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, ou lorsqu'il y a un changement important du prix de marché de l'argent, cela pourrait modifier de façon significative la valeur comptable du solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. La valeur comptable du solde des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est présentée à la note 15.

3.2.2 Indices de dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2025 et en 2024, aucun nouvel indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

3.2.3 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

3.2.4 Détermination du montant et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges connexes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Dans le cas des contrats de production de pièces de circulation et les contrats de production de médailles pour le gouvernement et les sociétés d'État connexes pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle à mesure que les produits sont fabriqués. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation et des médailles produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être démontrés, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction exige le recours au jugement et comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les montants à payer aux clients sont estimés et déduits des produits des activités ordinaires sauf si la Société reçoit d'un client donné un service spécifique pouvant être identifié, auquel cas le montant à lui payer est porté en charges. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

3.2.5 Baux sur métaux précieux

Pour faciliter la production de produits en métaux précieux et gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des baux sur métaux précieux. Ces baux sont comptabilisés dans les charges, et ils n'apparaissent pas à l'état consolidé de la situation financière de la Société puisque ces ententes ne répondent pas à la définition d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16. Les métaux précieux visés par ces baux sont fongibles et ne constituent donc pas un actif spécifique identifié.

4. Application de prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées

4.1 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont une incidence sur les montants présentés ou indiqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité nouvelles ou révisées qui ont été publiées et qui doivent obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces prises de position n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

4.2 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *États financiers* et à IFRS 7 *États financiers : Informations à fournir* en réponse aux questions soulevées lors de l'examen de la mise en œuvre des dispositions en matière de classement et d'évaluation d'IFRS 9. Les modifications portent sur les exigences liées au règlement des passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026. À ce jour, la Société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

États financiers de base

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, en remplacement d'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 améliore la présentation des informations fournies en matière de rendement financier en ajoutant des exigences détaillées concernant les sous-totaux dans l'état du résultat net, des exigences concernant le classement des produits et des charges, des informations à fournir au sujet des mesures de rendement choisies par la direction et en établissant de nouveaux principes de regroupement et de ventilation des informations. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027. La Société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

5. Créances clients, montant net et créances diverses

Au 31 décembre

	2025	2024
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	33 125 \$	15 833 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 22)	2 097	740
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(124)	(6)
Créances clients, montant net	35 098 \$	16 567 \$
Autres créances financières	203	405
Créances diverses	199	123
Total des créances clients, montant net et créances diverses	35 500 \$	17 095 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

6. Stocks

Au 31 décembre

	2025	2024
Matières premières ¹	5 230 \$	6 400 \$
Travaux en cours ¹	30 033	23 018
Produits finis	27 976	26 740
Total des stocks	63 239 \$	56 158 \$

¹ Au cours de l'exercice, la Société a reclassé une somme de 1,7 million de dollars (1,5 million de dollars en 2024) liée aux coins utilisés lors de la production, et ce, de la catégorie des matières premières à celle des travaux en cours. Les informations comparatives ont été reclassées pour les harmoniser à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes en 2025 est de 1 846,7 millions de dollars (1 134,1 millions de dollars en 2024); se reporter à la note 24.

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2025 ou 2024.

7. Actifs et passifs sur contrat

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour des travaux réalisés, mais non encore facturés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Société a examiné son exposition au risque de crédit inhérent aux actifs sur contrat au 31 décembre 2025 et a établi qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des montants liés au programme de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

	2025	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	35 231 \$	11 709 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	-	(9 834)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	-	12 442
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement ¹	83 337	-
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances ¹	(72 596)	-
Réévaluation des écarts de conversion des devises	(2 115)	-
Solde de clôture	43 857 \$	14 317 \$

¹ Les virements depuis les actifs sur contrat vers les créances et les changements touchant le degré d'avancement comprennent des montants liés au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 22).

Au 31 décembre

	2024	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	20 435 \$	11 900 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	-	(9 621)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	-	9 430
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement ¹	57 017	-
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances ¹	(44 534)	-
Réévaluation des écarts de conversion des devises	2 313	-
Solde de clôture	35 231 \$	11 709 \$

¹ Les virements depuis les actifs sur contrat vers les créances et les changements touchant le degré d'avancement comprennent un montant lié au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 22).

Les passifs sur contrat se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre

	2025	2024
Paiements anticipés des clients	12 441 \$	8 903 \$
Programme de fidélisation de la clientèle	1 876	2 806
Total des passifs sur contrat	14 317 \$	11 709 \$

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

8.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est demeurée la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La structure du capital de la Société se compose d'un emprunt tel que décrit à la note 16 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement.

La Société peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la durée et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, le montant total non remboursé ne peut à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins en fonds de roulement ne devaient pas dépasser 41 millions de dollars (25 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) ou son équivalent en dollars américains. De temps à autre, la Société peut demander l'approbation de nouveaux emprunts à long terme. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucun nouvel emprunt à long terme n'avait été souscrit pour les exercices clos à ces dates.

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2025 ou 2024.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Ratio de l'emprunt sur les capitaux propres

Au 31 décembre

	2025	2024
Emprunt (courant et non courant)	6 008 \$	12 016 \$
Capitaux propres	246 266	168 341
Ratio de la dette sur les capitaux propres	1:41	1:14

Ratio d'endettement

Au 31 décembre

	2025	2024
Emprunt (courant et non courant)	6 008 \$	12 016 \$
Total de l'actif	358 976	367 043
Ratio d'endettement	1:60	1:31

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2025, la Société a déclaré et versé un dividende de 1,0 million de dollars (5,0 millions de dollars en 2024) au gouvernement du Canada. La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement est prévu au quatrième trimestre de chaque exercice.

8.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

8.2.1 Classement et techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses, d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'un emprunt et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- i) La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses et des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- ii) La juste valeur de l'emprunt a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché en vigueur aux dates respectives.
- iii) La juste valeur des contrats de change à terme est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La juste valeur des contrats à terme et contrats d'option sur métaux précieux de la Société est déterminée au moyen de données observables sur le marché relatives aux métaux précieux, notamment les prix au comptant, les courbes des cours à terme et les volatilités implicites. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de taux d'actualisation ajustés en fonction de la qualité du crédit et le recours à des modèles d'évaluation des options qui tiennent compte des conditions actuelles du marché. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur de ces instruments financiers.

8.2.2 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société.

Au 31 décembre

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>				
Trésorerie	28 865 \$	28 865 \$	54,575 \$	54,575 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	35 301 \$	35 301 \$	16 972 \$	16 972 \$
<i>Actifs financiers dérivés</i>				
Contrats de change à terme	657 \$	657 \$	– \$	– \$
Contrats à terme et contrats d'option sur métaux précieux	3 606 \$	3 606 \$	– \$	– \$
<i>Passifs financiers</i>				
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	57 519 \$	57 519 \$	46 822 \$	46 822 \$
Emprunt	6 008 \$	5 993 \$	12 016 \$	11 877 \$
<i>Passifs financiers dérivés</i>				
Contrats de change à terme	1 806 \$	1 806 \$	5 740 \$	5 740 \$

8.2.3 Hiérarchie des justes valeurs

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie était classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2025 et 2024. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société étaient classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2025 et 2024. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2025.

8.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification est mandaté par le Conseil et il est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

8.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie ainsi que dans les instruments dérivés. La Société s'est dotée d'un processus défini de connaissance des clients et d'évaluation du risque de crédit qui lui permet d'évaluer la solvabilité des contreparties comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de la Société.

8.3.1.1 Gestion du risque de crédit associé aux créances clients

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients financières, montant net, et aux créances financières diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque de crédit élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler toute variation des facteurs qui influent sur la capacité d'un client à régler son solde impayé, y compris les changements dans les affaires du client ou dans la conjoncture en général. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est établie pour les comptes clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrabilité.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et les créances financières diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre

	2025	2024
Canada	22 249 \$	10 197 \$
Asie et Australie	7 691	4 135
Europe, Moyen-Orient et Afrique	4 316	269
Amérique latine et Caraïbes	538	2 036
États-Unis	507	335
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	35 301 \$	16 972 \$

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et créances financières diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre

	2025	2024
Clients, marchands et autres	14 436 \$	4 998 \$
Banques centrales et institutionnelles	12 797	7 336
Gouvernements (y compris les ministères et organismes)	8 068	4 638
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	35 301 \$	16 972 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses à la fin de la période de présentation de l'information financière. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, et exception faite des paiements anticipés, son délai de règlement est généralement de 0 à 60 jours. Au 31 décembre 2025, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % (moins de 1 % en 2024) du total des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses.

Le classement chronologique des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses est le suivant :

Au 31 décembre

	2025		2024	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	31 384 \$	16 \$	14 036 \$	- \$
31-60 jours	3 700	15	328	-
61-90 jours	87	14	1 966	-
Plus de 90 jours	254	79	648	6
Total	35 425 \$	124 \$	16 978 \$	6 \$
Montant net		35 301 \$		16 972 \$

8.3.1.2 Équivalents de trésorerie

La Société gère son risque de crédit en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les équivalents de trésorerie représentent les placements qui doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible
 Moody's, P1
 Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables. La Société ne détenait aucun équivalent de trésorerie au 31 décembre 2025 ou 2024.

8.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2025

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(57 519) \$	(57 519) \$	(57 519) \$	– \$	– \$	– \$
Obligations locatives	(5 652) \$	(6 374) \$	(1 767) \$	(900) \$	(2 712) \$	(995) \$
Emprunt	(6 008) \$	(6 126) \$	(6 126) \$	– \$	– \$	– \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(1 806) \$	(206 009) \$	(175 549) \$	(30 460) \$	– \$	– \$

Au 31 décembre 2024

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(46 822) \$	(46 822) \$	(46 553) \$	(269) \$	– \$	– \$
Obligations locatives	(4 212) \$	(4 400) \$	(1 803) \$	(1 767) \$	(440) \$	(390) \$
Emprunt	(12 016) \$	(12 377) \$	(6 251) \$	(6 126) \$	– \$	– \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(5 740) \$	(137 037) \$	(135 491) \$	(1 546) \$	– \$	– \$

8.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises, des contrats à terme et des options liées aux contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de ses activités et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. Conformément aux politiques de la Société, les dérivés ne sont pas utilisés à des fins de transaction ou de spéculation.

8.3.3.1 Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2025 et si toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain diminuerait de 3,1 millions de dollars (hausserait de 9,7 millions de dollars en 2024) les résultats de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard du dollar américain aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2025 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 2,1 millions de dollars (0,7 million de dollars en 2024) des résultats de l'exercice.

8.3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune exposition aux taux d'intérêt variables.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. La trésorerie, les obligations locatives et l'emprunt exposent la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

8.3.3.3 Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux communs, notamment le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié à son programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs à prix ferme ou utilise des options sur contrats à terme afin d'atténuer l'incidence des variations de prix (notes 23.1 et 2.3).

La Société conclut également des contrats de location à court terme visant les métaux précieux pour soutenir les besoins en production de son secteur des métaux précieux (notes 23.1 et 2.3). Les taux de location sont tributaires des conditions du marché telles que les taux d'intérêt, la disponibilité des métaux et la dynamique du marché à terme. Au 31 décembre 2025, en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une augmentation hypothétique de 25 points de base des taux de location des métaux précieux réduirait les résultats de l'exercice de 5,9 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2024). Une baisse de 25 points de base des taux de location des métaux précieux aurait un effet contraire égal.

Les contrats et les opérations conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production sont classés conformément au cours normal des activités. La Société n'acquiert pas de marchandises à des fins de transaction ou de spéculation.

8.4 Contrats de change à terme et contrats à terme et contrats d'option sur métaux précieux

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2025

	Échéances	Valeur notionnelle	Juste valeur
Actifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2026	112 601 \$	657 \$
Contrats à terme sur métaux précieux	2026	45 225	9 170
Contrats d'option sur métaux précieux	2026	55 964	1 734
Total		213 790 \$	11 561 \$
Passifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2026	175 549 \$	1 520 \$
Contrats d'option sur métaux précieux	2026	55 964	7 298
Contrats de change à terme	2027	30 460	286
Total		261 973 \$	9 104 \$

Au 31 décembre 2024

	Échéances	Valeur notionnelle	Juste valeur
Passifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2025	135 491 \$	5 672 \$
Contrats de change à terme	2026	1 546 \$	68 \$
Total		137 037 \$	5 740 \$

La Société conclut des contrats à terme et des contrats d'option sur métaux précieux qui sont assujettis à des conventions cadres de compensation juridiquement exécutoires avec la même contrepartie, et la Société a l'intention de régler le montant net de ces contrats. Par conséquent, ces dérivés sur métaux précieux sont présentés sur la base de leur montant net à l'état consolidé de la situation financière. Les contrats de change à terme ne sont pas assujettis à des conventions cadres de compensation juridiquement exécutoires et sont donc présentés sur la base de leur montant brut à l'état consolidé de la situation financière. Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes bruts des dérivés et des montants présentés à l'état consolidé de la situation financière :

Au 31 décembre

	2025		2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montants non assujettis à la compensation (contrats de change à terme)	657 \$	1 806 \$	- \$	5 740 \$
Montants assujettis aux conventions de compensation exécutoires (contrats à terme et contrats d'option sur métaux précieux)	10 904 \$	7 298 \$	- \$	- \$
Montants bruts des dérivés	11 561 \$	9 104 \$	- \$	5 740 \$
Montants compensés à l'état consolidés de la situation financière	(7 298) \$	(7 298) \$	- \$	- \$
Montant net des dérivés présenté	4 263 \$	1 806 \$	- \$	5 740 \$

9. Immobilisations corporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2025	2024
Coût	452 732 \$	464 451 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(291 459)	(297 929)
Valeur comptable nette	161 273 \$	166 522 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Au 31 décembre

	2025	2024
Terrains et améliorations	3 135 \$	3 142 \$
Édifices et améliorations	71 238	68 227
Matériel	84 646	63 873
Projets d'immobilisations en cours	2 254	31 280
Valeur comptable nette	161 273 \$	166 522 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2025 et 2024 :

	Terrains et améliorations	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisations en cours	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2023	4 204 \$	169 289 \$	251 383 \$	29 016 \$	453 892 \$
Entrées	-	565	5 074	14 097	19 736
Virements	-	2 655	7 806	(10 461)	-
Décomptabilisation et autres variations	-	-	-	(1 372)	(1 372)
Sorties	-	-	(7 805)	-	(7 805)
Solde au 31 décembre 2024	4 204 \$	172 509 \$	256 458 \$	31 280 \$	464 451 \$
Entrées	-	968	6 288	3 975	11 231
Virements	-	8 092	24 909	(33 001)	-
Décomptabilisation et autres variations	-	(565)	(17 105)	-	(17 670)
Sorties	-	-	(5 280)	-	(5 280)
Solde au 31 décembre 2025	4 204 \$	181 004 \$	265 270 \$	2 254 \$	452 732 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur					
Solde au 31 décembre 2023	1 055 \$	98 086 \$	191 251 \$	- \$	290 392 \$
Amortissement	7	6 196	8 947	-	15 150
Sorties	-	-	(7 613)	-	(7 613)
Solde au 31 décembre 2024	1 062	104 282	192 585	-	297 929
Amortissement	7	6 049	10 319	-	16 375
Décomptabilisation et autres variations	-	(565)	(17 105)	-	(17 670)
Sorties	-	-	(5 175)	-	(5 175)
Solde au 31 décembre 2025	1 069	109 766	180 624	-	291 459
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	3 135 \$	71 238 \$	84 646 \$	2 254 \$	161 273 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	3 142 \$	68 227 \$	63 873 \$	31 280 \$	166 522 \$

Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une régularisation totalisant 0,4 million de dollars (2,5 millions de dollars en 2024).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2025 ou 2024.

10. Immeuble de placement

La valeur comptable du terrain est fonction de la répartition de la superficie du terrain entre la superficie utilisée à des fins commerciales et la superficie détenue en tant qu'immeuble de placement.

La juste valeur du terrain s'élève à 6,0 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2024). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 8.2.3 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Pour des raisons de commodité et d'économie, une nouvelle évaluation n'est effectuée que lorsqu'il y a un changement important dans le prix de marché. L'évaluation la plus récente a été effectuée en octobre 2025.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2025 ou 2024 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en pleine propriété.

11. Immobilisations incorporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2025	2024
Coût	31 368 \$	39 484 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(28 411)	(36 228)
Valeur comptable nette	2 957 \$	3 256 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2025 et 2024 :

	Logiciels	Projets d'immobilisations en cours	Total
Coût			
Solde au 31 décembre 2023	37 977 \$	1 149 \$	39 126 \$
Entrées	329	88	417
Virements	564	(564)	-
Sorties	(59)	-	(59)
Solde au 31 décembre 2024	38 811 \$	673 \$	39 484 \$
Entrées	558	13	571
Virements	686	(686)	-
Décomptabilisation	(8 392)	-	(8 392)
Sorties	(295)	-	(295)
Solde au 31 décembre 2025	31 368 \$	- \$	31 368 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur			
Solde au 31 décembre 2023	35 269 \$	- \$	35 269 \$
Amortissement	1 018	-	1 018
Sorties	(59)	-	(59)
Solde au 31 décembre 2024	36 228 \$	- \$	36 228 \$
Amortissement	840	-	840
Décomptabilisation	(8 392)	-	(8 392)
Sorties	(265)	-	(265)
Solde au 31 décembre 2025	28 411	- \$	28 411
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	2 957 \$	- \$	2 957 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	2 583 \$	673 \$	3 256 \$

Les entrées d'immobilisations incorporelles aux 31 décembre 2025 et 2024 ne tiennent compte d'aucune régularisation.

12. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location relativement à ses édifices et à son matériel. Exception faite des contrats de location à court terme ou de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, chaque contrat de location est présenté à l'état de la situation financière en tant qu'actif au titre des droits d'utilisation et obligation locative.

La durée des contrats de location de matériel est généralement limitée à une période allant de 2 à 15 ans. Quant à ceux visant des édifices, leur durée varie habituellement de 11 à 16 ans. Les paiements de locations sont habituellement fixes.

Chaque contrat de location comporte généralement une restriction selon laquelle seule la Société peut utiliser l'actif au titre des droits d'utilisation sauf s'il existe un droit contractuel lui permettant de le sous-louer à une autre partie. Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement en contrepartie d'un montant substantiel de frais de résiliation. Certains contrats de location renferment une option permettant d'acheter le bien loué sous-jacent dès la fin du terme ou une option de prolongation pour un terme supplémentaire.

Il est interdit à la Société de vendre les biens loués sous-jacents ou de les donner en garantie. Dans le cas des contrats de location d'édifices, la Société est tenue de garder ceux-ci en bon état et de les remettre dans leur condition d'origine à la fin du contrat de location. En outre, elle doit assurer les édifices et le matériel en location et engager à leur égard des frais d'entretien conformes aux contrats de location.

Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation représentent des actifs que la Société emploie aux termes de contrats de location ainsi que d'autres contrats qui ont été jugés comme contenant un contrat de location.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des actifs au titre des droits d'utilisation ainsi que leur composition :

	Édifices	Matériel	Total
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	6,509 \$	4,192 \$	10,701 \$
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	27	27
Décomptabilisation	-	(16)	(16)
Solde au 31 décembre 2024	6,509 \$	4,203	10,712
Entrées et renouvellements de contrats de location	3,119	-	3,119
Décomptabilisation	-	(21)	(21)
Solde au 31 décembre 2025	9,628 \$	4,182	13,810
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	3,516 \$	1,810 \$	5,326 \$
Amortissement	755	813	1,568
Décomptabilisation	-	(16)	(16)
Solde au 31 décembre 2024	4,271 \$	2,607 \$	6,878 \$
Amortissement	754	822	1,576
Décomptabilisation	-	(21)	(21)
Solde au 31 décembre 2025	5,025 \$	3,408 \$	8,433 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	4,603 \$	774 \$	5,377 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	2,238 \$	1,596 \$	3,834 \$

Obligations locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des obligations locatives.

Au 31 décembre 2025

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	2 494 \$	1 718 \$	4 212 \$
Charge d'intérêts	148	39	187
Paiements de loyers	(963)	(903)	(1 866)
Entrées et renouvellements de contrats de location	3 119	–	3 119
Solde de clôture	4 798 \$	854 \$	5 652 \$

Au 31 décembre 2024

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	3 309 \$	2 506 \$	5 815 \$
Charge d'intérêts	82	64	146
Paiements de loyers	(897)	(879)	(1 776)
Entrées et renouvellements de contrats de location	–	27	27
Solde de clôture	2 494 \$	1 718 \$	4 212 \$

Les sorties de trésorerie relativement aux contrats de location qui sont prises en compte dans les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont totalisé 1,9 million de dollars (1,8 million de dollars au 31 décembre 2024). Pour une analyse des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2025, se reporter à la note 8.3.2.

13. Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Au 31 décembre

	2025	2024
Dettes fournisseurs	11,142 \$	5,880 \$
Rémunération du personnel à payer et charges à payer	25,095	25,453
Autres passifs financiers courants ¹	21,282	15,220
Autres créditeurs et charges à payer	904	439
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	58,423 \$	46,992 \$
Autres passifs financiers non courants ¹	–	269
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	58,423 \$	47,261 \$

¹ Les autres passifs financiers comprennent diverses charges à payer relatives aux régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

14. Provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions.

Au 31 décembre

	2025	2024
Solde d'ouverture	6 351 \$	6 078 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	7 243	5 029
Paiements	(6 199)	(3 890)
Décomptabilisation de provisions	(459)	(980)
Réévaluation des métaux précieux et des écarts de conversion	(961)	114
Solde de clôture	5 975 \$	6 351 \$

Le tableau suivant présente la nature des provisions :

Au 31 décembre	2025	2024
Retours de produits vendus et garanties	1 598 \$	2 230 \$
Provisions liées aux coûts associés aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	4 372	4 116
Autres provisions	5	5
Total des provisions	5 975 \$	6 351 \$

15. Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Au 31 décembre	2025	2024
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	174 254 \$	175 032 \$
Récupération de métaux précieux	(174 254)	(78 709)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	– \$	96 243 \$

Au 31 décembre	2025	2024
Solde d'ouverture	96 243 \$	117 182 \$
Rachats, montant net	(326)	(554)
Réévaluation des métaux précieux et des écarts de conversion	(95 917)	(20 385)
Solde de clôture	– \$	96 243 \$

Au 31 décembre 2025, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

L'incidence de la réévaluation de la composante récupération de métaux précieux de ce passif, compte non tenu de l'incidence du taux de change, est présentée séparément dans l'état consolidé du résultat global à titre de gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'incidence du taux de change sur la réévaluation de ce passif s'est soldée par une perte de 4,5 millions de dollars (gain de 6,4 millions de dollars en 2024); cette incidence est présentée sous la perte nette sur taux de change et instruments dérivés. Au 31 décembre 2025, à condition que les autres variables soient identiques, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur de l'argent sur le marché en dollars canadiens n'aurait eu aucune incidence sur les résultats de l'exercice (hausse de 7,9 millions de dollars en 2024). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur de l'argent sur le marché aurait réduit les résultats de l'exercice de 9,9 millions de dollars (baisse de 7,9 millions de dollars en 2024).

La partie courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur les rachats des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

16. Emprunt

Au 31 décembre

	2025	2024
Emprunt	6 000 \$	12 000 \$
Intérêts courus	8	16
Total de l'emprunt	6 008 \$	12 016 \$

L'emprunt n'est pas garanti et représente un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de cinq ans portant un taux d'intérêt fixe de 2,10 % et échéant en 2026. Les intérêts sont exigibles deux fois l'an et l'emprunt est remboursé sur cinq ans à raison de paiements de 6 millions de dollars par année. Au 31 décembre 2025, le solde du capital se chiffrait à 6,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2024) et la juste valeur de l'emprunt s'établissait à 6,0 millions de dollars (11,9 millions de dollars en 2024).

17. Obligations au titre des avantages du personnel

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que la Société doivent verser des cotisations. Le Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2025 était fonction de la date de début d'emploi du membre du personnel. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,01 fois (1,01 fois en 2024) le taux de cotisation exigé des membres du personnel; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2024) le taux de cotisation exigé des membres du personnel. Les cotisations pour 2026 sont estimées à 11,9 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains membres du personnel. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des avantages du personnel.

iii) Autres avantages du personnel à long terme (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent les avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les autres congés et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

Au 31 décembre

	2025	2024
Autres avantages postérieurs à l'emploi	9 347 \$	9 766 \$
Autres avantages du personnel à long terme	4 464	5 404
Total des obligations au titre des avantages du personnel	13 811 \$	15 170 \$

Ce qui suit indique l'évolution des obligations au titre des avantages du personnel.

Au 31 décembre

	Autres avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Totaux	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Solde d'ouverture	9 766 \$	9 592 \$	5 404 \$	5 132 \$	15 170 \$	14 724 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	360	393	3 939	5 084	4 299	5 477
Coût financier	432	453	298	370	730	823
Avantages versés	(692)	(522)	(4 970)	(4 895)	(5 662)	(5 417)
(Gains actuariels) pertes actuarielles provenant :						
d'ajustements liés à l'expérience	(340)	127	(224)	77	(564)	204
d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-
d'hypothèses financières	(179)	(277)	17	(364)	(162)	(641)
Solde de clôture	9 347 \$	9 766 \$	4 464 \$	5 404 \$	13 811 \$	15 170 \$

Les (gains actuariels) pertes actuarielles provenant d'ajustements liés à l'expérience englobent l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les (gains actuariels) pertes actuarielles provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Cotisation au régime de retraite	11 838 \$	11 874 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	792	846
Autres avantages du personnel à long terme	4 030	5 167
Total des charges au titre des avantages du personnel	16 660 \$	17 887 \$

Les montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat global ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Inscrits dans les résultats de l'exercice		
Cotisation au régime de retraite	11 838 \$	11 874 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 299	5 477
Coût financier	730	823
Gain actuariel au titre des autres avantages du personnel à long terme	(207)	(287)
	16 660 \$	17 887 \$
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	(526)	(150)
Montant total comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global	16 134 \$	17 737 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	2025	2024
Obligation au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	4,57 %	4,49 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	4,28 %	4,31 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	4,30 %	4,40 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE et AAPLT	3,50 %	3,50 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique d'un point de pourcentage des taux présumés suivants augmenterait (diminuerait) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des avantages du personnel d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique d'un point de pourcentage des taux présumés donnerait environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	39 \$	12 \$
Obligation au titre des avantages du personnel	384 \$	359 \$
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	14 \$	79 \$
Obligation au titre des avantages du personnel	(955) \$	(1 122) \$
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	50 \$	7 \$
Obligation au titre des avantages du personnel	484 \$	512 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 7,5 années (8,1 années en 2024).

L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2025	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 9 ans
Versements prévus de prestations	6 359 \$	5 268 \$	4 213 \$
Exercice clos le 31 décembre 2024			
	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 9 ans
Versements prévus de prestations	5 634 \$	4 894 \$	4 290 \$

18. Charges de rémunération

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Inclus dans le coût des ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	38 245 \$	38 151 \$
Coûts du régime de retraite	5 442	5 429
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 310	2 374
Indemnités de cessation d'emploi	92	126
Inclus dans les frais de marketing et ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	16 492	15 606
Coûts du régime de retraite	1 780	1 730
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	492	548
Indemnités de cessation d'emploi	-	44
Inclus dans les frais d'administration :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	47 418	49 120
Coûts du régime de retraite	4 625	5 032
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 084	2 267
Indemnités de cessation d'emploi	38	162
Total des charges de rémunération et des avantages du personnel	119 018 \$	120 589 \$

19. Produits des activités ordinaires

19.1 Produits des activités ordinaires selon les obligations de prestation

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Obligations de prestation remplies à un moment précis		
Vente de biens ¹	1 785 410 \$	1 099 219 \$
Prestation de services	49 988	49 982
Total des produits des activités ordinaires comptabilisés à un moment précis	1 835 398 \$	1 149 201 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps		
Vente de biens ¹	70 304 \$	39 520 \$
Prestation de services	95 288	95 362
Total des produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	165 592 \$	134 882 \$
Total des produits des activités ordinaires	2 000 990 \$	1 284 083 \$

¹ Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société agit en qualité de mandataire dans le cadre de la transaction. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la valeur brute de ces transactions s'est chiffrée à 2,0 milliards de dollars (1,7 milliard de dollars en 2024).

19.2 Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales des clients et des programmes ou des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

<i>Régions géographiques principales</i>	2025	2024
Amérique du Nord	1 323 587 \$	955 731 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	363 803	239 326
Asie et Australie	302 340	80 521
Amérique latine et Caraïbes	11 260	8 505
Total des produits des activités ordinaires	2 000 990 \$	1 284 083 \$

Exercice clos le 31 décembre

<i>Lignes commerciales et programme</i>	2025	2024
Programme de pièces de circulation canadiennes	84 610 \$	87 315 \$
Pièces de circulation étrangères	74 728	48 669
Total pour les pièces de circulation	159 338 \$	135 984 \$
Produits et services d'investissement	1 659 933	1 008 267
Produits numismatiques	181 719	139 832
Total pour les métaux précieux	1 841 652 \$	1 148 099 \$
Total des produits des activités ordinaires	2 000 990 \$	1 284 083 \$

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, un client a généré 17 % (15 % en 2024) des produits des activités ordinaires de la Société.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les produits des activités ordinaires réalisés auprès des clients importants sont présentés dans le secteur des métaux précieux et dans la région géographique principale de l'Amérique du Nord.

19.3 Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant comprend les produits des activités ordinaires dont la comptabilisation est prévue ultérieurement au titre d'obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2025.

	2026	2027	Total
Total des produits des activités ordinaires	171 356 \$	50 164 \$	221 520 \$

La Société a d'autres contrats d'une durée de plus de 12 mois qui comportent des obligations de prestation non remplies, lesquelles sont fonction des volumes. Les produits des activités ordinaires découlant de ces contrats ainsi que toute composante d'autres contrats qui est tributaire des volumes n'ont pas été comptabilisés puisque la Société ne peut calculer de telles obligations de manière fiable. Aux termes de ces contrats, les clients ont l'option d'accroître ou de réduire le volume sur la durée de leur contrat respectif et, en conséquence, les obligations de prestation non remplies seraient touchées par leur décision.

20. Charges d'amortissement

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Amortissement des immobilisations corporelles	16 375 \$	15 150 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	840	1 018
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	1 576	1 568
Total des charges d'amortissement	18 791 \$	17 736 \$

Les charges d'amortissement ont été affectées aux charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2025	2024
Coût des ventes	13,452 \$	12,461 \$
Frais de marketing et ventes	1,368	1,345
Frais d'administration	3,971	3,930
Total des charges d'amortissement	18,791 \$	17,736 \$

21. Impôts sur le résultat

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre		
	2025	2024
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat exigibles	(3 237) \$	2 403 \$
Charge d'impôts étrangers	76	278
Ajustements découlant d'exercices antérieurs	(261)	84
Total (du recouvrement) de la charge d'impôts exigibles	(3 422) \$	2 765 \$
Apparition et résorption des différences temporaires	29 497 \$	3 447 \$
Ajustements découlant d'exercices antérieurs	261	53
Total de la charge d'impôts sur le résultat différés	29 758 \$	3 500 \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	26 336 \$	6 265 \$

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société, diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2024) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre		
	2025	2024
Résultats avant impôts sur le résultat de l'exercice	104 865 \$	24 279 \$
Taux d'imposition	25%	25%
Charge d'impôts sur le résultat calculée	26 216	6 069
Charge non déductible	119	58
Ajustements découlant d'exercices antérieurs	1	138
Charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	26 336 \$	6 265 \$

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

	2025			2024		
	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes d'autres avantages du personnel à long terme	526 \$	(130) \$	396 \$	150 \$	(38) \$	112 \$
Total des autres éléments du résultat global	526 \$	(130) \$	396 \$	150 \$	(38) \$	112 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2025 et 2024 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2025

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 793 \$	(210) \$	(130) \$	3 453 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	113	138	-	251
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	24 246	(24 246)	-	-
Actifs financiers dérivés	1 435	(1 435)	-	-
Actifs au titre des droits d'utilisation	79	(10)	-	69
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	29 666 \$	(25 763) \$	(130) \$	3 773 \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(5 345)	(3 623)	-	(8 968)
Actifs financiers dérivés	-	(614)	-	(614)
Immobilisations incorporelles	(637)	(101)	-	(738)
Crédits d'impôt à l'investissement	(514)	343	-	(171)
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	(6 496) \$	(3 995) \$	- \$	(10 491) \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	23 170 \$	(29 758) \$	(130) \$	(6 718) \$

Au 31 décembre 2024

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 681 \$	150 \$	(38) \$	3 793 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	109	4	-	113
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	29 528	(5 282)	-	24 246
Actifs financiers dérivés	-	1 435	-	1 435
Actifs au titre des droits d'utilisation	110	(31)	-	79
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	33 428 \$	(3 724) \$	(38) \$	29 666 \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(5 185)	(160)	-	(5 345)
Actifs financiers dérivés	(690)	690	-	-
Immobilisations incorporelles	(668)	31	-	(637)
Crédits d'impôt à l'investissement	(178)	(336)	-	(514)
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	(6 721) \$	225 \$	- \$	(6 496) \$
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	26 707 \$	(3 499) \$	(38) \$	23 170 \$

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés au titre de toutes les pertes fiscales et d'autres différences temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts différés lorsque la direction est d'avis qu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés. Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires déductibles, lesquelles se sont chiffrées à 11,0 millions de dollars en 2025 (11,0 millions de dollars au 31 décembre 2024) et se rapportent à des pertes en capital, car il est improbable que la Société disposera de gains en capital futurs imposables suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés.

22. Transactions entre parties liées

Gouvernement du Canada

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24 *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui était en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 et qui demeurera en vigueur jusqu'à la signature d'un nouveau protocole d'entente.

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Produits des activités ordinaires	80 701 \$	83 136 \$

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Créances clients (note 5)	2 097 \$	740 \$
Actifs sur contrat (note 7)	7 \$	848 \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État ont porté sur la vente de produits numismatiques, notamment des ventes à la Société canadienne des postes totalisant 17,7 millions de dollars (11,8 millions de dollars au 31 décembre 2024).

Personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

Ce qui suit indique la rémunération du personnel de direction clé.

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Salaires, primes et avantages à court terme	3 523 \$	3 332 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1 061	1 028
Autres avantages à long terme	119	103
Total de la rémunération	4 703 \$	4 463 \$

23. Engagements, éventualités et garanties

23.1 Engagements sur métaux précieux et autres engagements

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des engagements d'achat à prix ferme ainsi que des baux sur métaux précieux et des contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux. Au 31 décembre 2025, la Société comptait 138,5 millions de dollars d'engagements d'achat de métaux précieux à prix fixe et d'engagements fermes au titre de contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux, y compris les coûts d'approvisionnement (65,8 millions de dollars au 31 décembre 2024).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre

Onces	2025	2024
Or	584 000	730 866
Argent	2 600 000	17 320 657
Platine	2 793	16 305

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Des paiements de location pour les baux sur métaux précieux de 19,8 millions de dollars pour 2025 sont comptabilisés dans le coût des ventes (7,3 millions de dollars en 2024). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas à l'état consolidé de la situation financière de la Société comme l'indique la note 3.2.5.

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistaient au 31 décembre 2025 est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite	Total
Autres engagements	43 928 \$	2,302 \$	265 \$	62 \$	12 \$	- \$	46 569 \$
Engagements sur métaux communs	25 552	-	-	-	-	-	25,552
Engagements relatifs à des immobilisations corporelles	2 909	-	-	-	-	-	2 909
Total	72 389 \$	2 302 \$	265 \$	62 \$	12 \$	- \$	75 030 \$

Les autres engagements comprennent les composantes non locatives des contrats de location comportant des actifs au titre des droits d'utilisation et des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux.

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection, pour le Canada et d'autres pays, et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

Les engagements relatifs à des immobilisations corporelles sont des obligations d'achat fermes au titre de l'acquisition d'immobilisations. Ces engagements sont conclus pour soutenir les activités courantes de la Société, les initiatives de modernisation et les investissements à long terme dans les immobilisations corporelles.

23.2 Garanties commerciales et bancaires et éventualités

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production de pièces étrangères faisant l'objet de contrats. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. Les garanties de bonne fin ont une durée résiduelle comprise entre quatre et seize mois, selon le contrat visé, tandis que les garanties de soumission ont une durée résiduelle allant jusqu'à dix-sept mois. Les cautionnements de soumission ont une durée résiduelle pouvant aller jusqu'à sept mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin ou les cautionnements de soumissions varie normalement de un à trois ans. Une garantie de paiement anticipé a une durée résiduelle de six mois. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement significatif à l'avenir. Au 31 décembre 2025, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties était de 11,5 millions de dollars (14,7 millions de dollars en 2024).

En outre, de temps à autre, il existe diverses demandes légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. On ne s'attend pas à ce que ces demandes, individuellement ou collectivement, donnent lieu à un règlement qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société. Aux 31 décembre 2025 et 2024, il n'y avait aucune provision pour les obligations éventuelles de nature juridique.

24. Reclassement

Au cours de l'exercice à l'étude, la Société a amélioré la présentation du gain à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale, lequel était auparavant compris dans le coût des ventes, afin de le présenter séparément compte tenu de son importance. En outre, afin de bien exprimer que ce montant ne découle pas de ventes effectuées au cours de l'exercice à l'étude, ce poste a été déplacé sous le sous-total de la marge brute.

25. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

En janvier 2026, un décret (C.P. 2026-0015) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques avec le *Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien »* et les instruments de politiques énoncés à l'article 6 de ce cadre, et ce, en accord avec son mandat. La Société prévoit faire rapport sur la mise en œuvre de ce décret dans son prochain Plan d'entreprise.

Statistiques

(non audité)

Tableau 1 – Monnaie de circulation canadienne

Production jusqu'au 31 décembre 2025

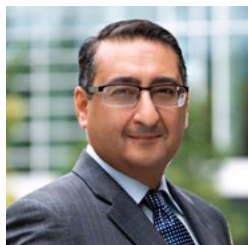
	2025	2024	2023
2 \$	28 475 000	23 530 000	15 130 025
1 \$	27 840 000	23 970 000	25 890 000
25 ¢	24 480 000	82 560 000	80 510 000
10 ¢	85 250 000	77 275 000	43 205 000
5 ¢	32 928 000	61 824 000	28 422 000

Tableau 2 – Monnaie de circulation canadienne

Production de motifs commémoratifs et standard de 2023 à 2025

	2025	2024	2023
2 \$	22 475 000	17 530 000	8 500 000
2 \$ - Hommage à la reine Elizabeth II	-	-	630 025
2 \$ - 100 ^e anniversaire de naissance de Jean Paul Riopelle	-	-	3 000 000
2 \$ - Célébrons la Journée nationale des peuples autochtones	-	-	3 000 000
2 \$ - 100 ^e anniversaire de l'Aviation royale canadienne	-	3 000 000	-
2 \$ - Célébrons les peuples, les traditions et les territoires de l'Inuit Nunangat	-	3 000 000	-
2 \$ - Célébrons la vie et l'œuvre de Daphne Odjig	3 000 000	-	-
2 \$ - Soulignons le rapatriement du Soldat inconnu du Canada	3 000 000	-	-
1 \$	24 840 000	20 970 000	22 890 000
1 \$ - Hommage à Elsie MacGill	-	-	3 000 000
1 \$ - Hommage à L. M. Montgomery	-	3 000 000	-
1 \$ - 150 ^e anniversaire de service de la Cour suprême du Canada	3 000 000	-	-
25 ¢	24 480 000	82 560 000	80 510 000
10 ¢	85 250 000	77 275 000	43 205 000
5 ¢	32 928 000	61 824 000	28 422 000

Équipe de la haute direction



Simon Kamel
Vice-président,
Affaires générales et juridiques,
avocat général et secrétaire
de la Société

Président de la Monnaie par intérim
(à compter du 31 janvier 2026)



Marie Lemay, IAS.A
Présidente de la Monnaie
(jusqu'au 31 janvier 2026)



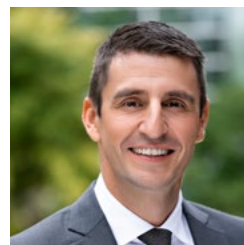
Francis Mensah
Vice-président,
Finances et Administration,
et chef de la direction financière



Tom Froggatt
Dirigeant commercial
principal



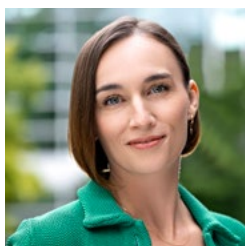
Michel Boucher
Vice-président,
Ressources humaines



Jean-Laurent Rousset
Vice-président, Opérations



James Malizia
Vice-président,
Sécurité de l'entreprise et
Technologies de l'information



Michelle Richardson
Dirigeante principale
de l'impact

**Siège social et
usine d'Ottawa**

Monnaie royale canadienne
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-3500

Usine de Winnipeg

Monnaie royale canadienne
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6400

Boutiques

Ottawa
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-8990

Winnipeg
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6429

Voir la gamme complète de
nos produits dans notre boutique
en ligne au www.monnaie.ca



ROYAL CANADIAN
MINT
MONNAIE
ROYALE CANADIENNE